PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL
en date du 22 JUIN 2021

SEBVF

RÉUNION du COMITÉ

en date du Mardi 22 Juin 2021

N/Réf. : COM/2723/2021/FP/NP
V/Réf. :
Objet :

Faulquemont, **le** 16.06.2021

ORDRE du JOUR

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2020

II – RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 2-1 – Création d'un poste d'apprenti – Licence Professionnelle

III – FINANCES

POINT N° 3.1 – Approbation du Compte de Gestion 2020

POINT N° 3.2 – Approbation du Compte Administratif 2020

POINT N° 3.3 – Affectation du Résultat d'Exploitation 2020

POINT N° 3.4 – Décision Modificative N° 1/2021

POINT N° 3.5 – Admissions en non-valeur

POINT N° 3.6 – Créances éteintes

POINT N° 3.7 – Avenant N° 2 à la convention avec HIVORY (ex SFR) pour le site lieu-dit Courte Raie à TRITTELING-REDLACH

POINT N° 3.8 – Synthèse des impayés (Etat au 15.03.2021)

IV – PATRIMOINE

POINT N° 4.1 – Acquisition de parcelle – Réservoir de VATIMONT

POINT N° 4.2 – Cession d'une minipelle

Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

Direction et Services Administratifs
13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

V – TRAVAUX

POINT N° 5.1 – Marché de travaux de renouvellement des réseaux (Secteur Basse-Vigneulles rural : 1ère tranche) / Marché de Maîtrise d'Œuvre de renouvellement des réseaux et demandes d'aide financière (Secteur Basse-Vigneulles rural : 2ème tranche)

VI – POINTS ADOPTES au BUREAU du 11.05.2021

VII – DIVERS

Direction et Services Administratifs
13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du COMITÉ
en date du Mardi 22 Juin 2021
qui s'est déroulée à RAVILLE
au DOMAINE de RAVILLE

N/Réf. : COM./3418/2021/NP/AT

Convocation du : 21.05.2021
Membres en exercice : 208
Membres présents : 99
Procurations : 22

Président : Monsieur Pierre BLANCHARD

Etaient présents :

Mesdames Elisabeth CHABEAUX, Francine FRANCOIS, Christelle PILLEUX, Marie-Laurence CORNET, Patricia FAGNONI, Valérie VILBOIS, Nathalie DUBOST, Carole VOYER, Evelyne GEORGES, Martine KIRCHNER, Violette COMBAS, Béatrice KEMPENICH, Cassandra RIBU, Danièle STAUB, Nicole LOTH, Astrid GROMANGIN, Marie-Claire PASTOK, Dominique THILL, Myriam RESLINGER, Nathalie DREXLER,

Messieurs Bernard DOYEN, Patrick ANGELAUD, Jean-Marie BOY-LOUSTAU, Jean-Marc DOSDAT, Eric ANDRE, Marc LUTAT, Romain DEPIERREUX, Jean-François HESSE, Nicolas RUEFF, Alain RIBARD, Stéphane WELKER, Bernard JULLIER, Maurice JACQUEMIN, Robert JACQUEMIN, Jean-Marie LEROY, Frédéric CATTAI, François DIDOT, Maurice FERRY, Jean-Yves OUDIN, Alain PIERRARD, Rémy RESLINGER, François WIRBEL, Loïc BELLOT, Simon LORIN, Gilbert BACH, Rémy THIS, Richard GAMBALONGA, Pascal NOEL, Jonathan APPEL, Lionel JOST, Michel LEGENDRE, Jonathan HURIEZ, Jean-Paul LARISCH, Patrick GRELOT, Etienne LOGNON, Bruno FREUDL, Christian MEYER, Jean-Marc CHAMPREUX, Jean-Paul GRANDJEAN, Bernard KREBS, Michel POIRIER, Jean-Marie MULLER, Bernard WEBER, Nicolas PAQUIN, Thierry PIERRON, Jean-Marc FULLER, Thomas MARTINEZ, Fabian LINDEN, Georges STEINMETZ, Jonathan LEIDNER, Francis MARTINEZ, Pascal PAPINUTTI, Jean-Daniel ZIMMERMANN, Bruno BIANCHIN, Hervé BOULLEE, Marcel MILAZZO, Félix PEZZA, Gérard THIEL, Philippe WILDENHAIN, Alain GERARDIN, Marc HOUILLON, Sylvain KLEIN, Raphaël FERRAND, Daniel HAHN, Etienne LAURENT, Sébastien RICHARD, Daniel HINSCHBERGER, Laurent PETITJEAN, Nicolas HINZ, Gérard KREMETTER, Pascal SPITZ, René FORET, Jean MORYS, Didier GRIMMER, Pierre THILL, Gilbert THONNON, Eric COLLIGNON, Daniel ROTH.

Ont donné procuration :

Monsieur Angel MIDENET	à	Monsieur Patrick ANGELAUD
Monsieur Serge GALLET	à	Monsieur Jean-Marie BOY-LOUSTAU
Monsieur Didier THESE	à	Madame Christelle PILLEUX
Madame Alice COURTE	à	Monsieur François DIDOT
Madame Evelyne LAMPERT	à	Monsieur Rémy RESLINGER
Monsieur Jean-Nicolas LIEB	à	Monsieur Loïc BELLOT
Monsieur Guillaume BERNEZ	à	Madame Patricia FAGNONI
Monsieur Luc GIAMBERINI	à	Monsieur Jean-Paul LARISCH
Madame Patricia CANTERI	à	Monsieur Patrick GRELOT
Monsieur Denis SCHLOUPT	à	Monsieur Christian MEYER
Monsieur Egidio GABRIELLE	à	Monsieur Jean-Marc CHAMPREUX
Monsieur Armand ARNOULD	à	Monsieur Thomas MARTINEZ
Monsieur Paul BOYARD	à	Monsieur Georges STEINMETZ
Monsieur Jérémy PENNERAD	à	Monsieur Fabian LINDEN
Monsieur François LAVERGNE	à	Monsieur Jonathan LEIDNER
Madame Graziella FROHWERK	à	Madame Martine KIRCHNER
Monsieur Georges KIRCHNER	à	Monsieur Jonathan LEIDNER
Monsieur Stéphane CHAPPELLIER	à	Monsieur Pierre BLANCHARD
Monsieur Alain KOPPERS	à	Monsieur Félix PEZZA
Monsieur Jean-Luc KREIS	à	Monsieur Raphaël FERRAND
Monsieur Jean BRACCO	à	Madame Nicole LOTH
Madame Michaëla COLLURA	à	Monsieur Daniel HINSCHBERGER

Excusés :

Mesdames Rachel NEIS, Christine HERBIN, Virginie NEIS, Sylvie WEISBECKER, Martine SALZMANN, Claire KEDZIORA, Nicole KLOCK, Viviane HAEGENAUER,

Messieurs Jean-Luc PERRIN, Hervé SENSER, Nicolas KARMANN, Hervé MULLER, Sébastien ROSSI, Pascal BETTINGER, Jean-Claude BAIXAS, Alain CORNIER, Stéphane BECKER, Etienne HOFFERT, Joël HENRION, Clément LEBLEU, Jean-Yves DOSDA, Michaël DOSDA.

Etaient également présents :

Madame le Receveur Syndical,
Monsieur Hervé SIAT, Directeur Général des Services
Madame Francine PICH, Adjointe au Directeur
Monsieur Stéphane ROEMER, Ingénieur

Direction et Services Administratifs
13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2020

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 33 Communes adhérentes et aux Présidents des 4 EPCI ayant la compétence eau potable et représentant 50 Communes.

Cela permettra :

* d'en porter connaissance à leurs Conseillers Communautaires et Municipaux,
* de le mettre à la disposition des abonnés des Communes concernées.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

1 – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

2 – Indicateurs techniques

3 – Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager

4 – Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRé du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1er Octobre de l'année qui suit l'exercice dont le rapport est l'objet.

1 – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hémilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 54 ans (le 9 mai 1966), le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 83 communes, depuis l'arrivée en 2009 des 13 communes du SIE de Lesse-Chenois, et de la fusion en 2016 des Communes de Colligny et Maizery.

En mars 2018, le SEBVF a été transformé en Syndicat Mixte suite à la prise de compétence « eau » par la Métropole « Metz Métropole » et la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange « CCHCPP », qui se sont substituées aux 14 Communes membres (1 + 13 Communes).

En janvier 2020, ce sont 2 autres EPCI à Fiscalité Propre, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, qui se sont substitués à 36 autres Communes.

Le SEBVF regroupe donc dorénavant 4 EPCI (Metz Métropole, la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie) et 33 Communes.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création.

- 208 Délégué(e)s du Comité
- 29 Délégué(e)s du Bureau, dont :
  - le Président et les 8 Vice-Président(e)s.

La loi NOTRé a été modifiée et laisse dorénavant la possibilité, sous conditions, de différer au 01.01.2026 au lieu du 01.01.2020 la prise de compétence. Ceci donne un temps de réflexion supplémentaire aux Communes et EPCI à fiscalité propre. Trois Communautés de Communes ont opté pour ce choix (Communauté de Communes du Sud Messin, Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, Communauté de Communes du Saulnois).

En 2020, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **45 073** habitants (population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2020 – date de référence statistique : 1er janvier 2017) en régie directe soit à **20 105** abonnés (+0,75 %), sur le territoire des **83** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	18 878	18 888	19 042	19 225	19 322	19 473	19 639	19 741	19 957	20 105

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2020, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative et son augmentation correspond aux différents projets de lotissements.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **14** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m^3/an, **12** clients consomment plus de 6 000 m^3/an (**7** de 6 à 10 000 m^3/an ; **3** de 10 000 à 20 000 m^3/an ; **1** de 20 000 à 30 000 m^3/an ; **1** de 30 000 à 40 000 m^3/an**).** Ces 26 gros consommateurs représentent un volume de **238 893 m^3, soit 10,9 %** du volume total facturé en 2020 (11,3 % en 2019).

A la fin 2020 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 695 km de réseau (> DN 60),
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 355 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m^3 pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m3/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m^3/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité a mis en place les indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Arrêté du 2 mai 2007	En place
INDICATEURS TECHNIQUES		
Situation des principaux points de production d'eau		x
Volumes Vendus		x
Rendement du réseau de distribution	x	x
Fuites et interventions		x
Travaux de raccordements réalisés		x
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	x	x
Indice Linéaire des Pertes du réseau (ILP)	x	x
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	x	x
INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
Taux de réclamations	x	x
Taux de conformité des prélèvements d'eau	x	x
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	x	x
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	x	x
INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX		
Prix de l'Eau		x
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	x	x
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	x	x
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	x	x
Taux d'impayés	x	x

2 - Indicateurs techniques

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 3 Unités de Distribution (UD), constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien).

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CRÉHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour les cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT, dont les caractéristiques respectives sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des forages du Syndicat a été ainsi de **3 220 309 m³ en 2020**.

Tableau avec les caractéristiques des différents forages :

Forages / Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse-Vigneulles 1	Basse-Vigneulles 2	Basse-Vigneulles 3	Basse-Vigneulles 4	Basse-Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2020 (m3/an)	50 332	380 834	296 685	469 585	472 755	611 412	748 475	190 231
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	35,9	39,2	35,1	35,9	34,3	36,9	37,8	22,8
Chlorures* (mg/L)	**423**	**275**	54	53	28,4	9,2	2,8	195
Sodium* (mg/L)	**253**	183	60,7	54,8	41,3	15,1	9,5	133
Sulfates* (mg/L)	**324**	182	179	182	159	128	98	114
Conductivité* (µS)	**1 867**	**1 570**	858	909	844	767	662	1050

***Limite de qualité Maximum : Chlorures : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfates : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS**

Pour les forages de CRÉHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorures et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles.

Depuis la mise en route du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES en 2006, les forages de CRÉHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé en raison de la conductivité et des chlorures.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique (CSP), l'eau provenant des forages de CRÉHANGE est mélangée avec l'eau des forages de BASSE-VIGNEULLES, sur le site de stockage de Redlach (3 900 m^3). À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur de 100 mètres, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Syndicat, qualifiée d'eau "dure".

L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 au travers de la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui traite les Forages F1 à F5 soit 5, sur les 8 du SEBVF.

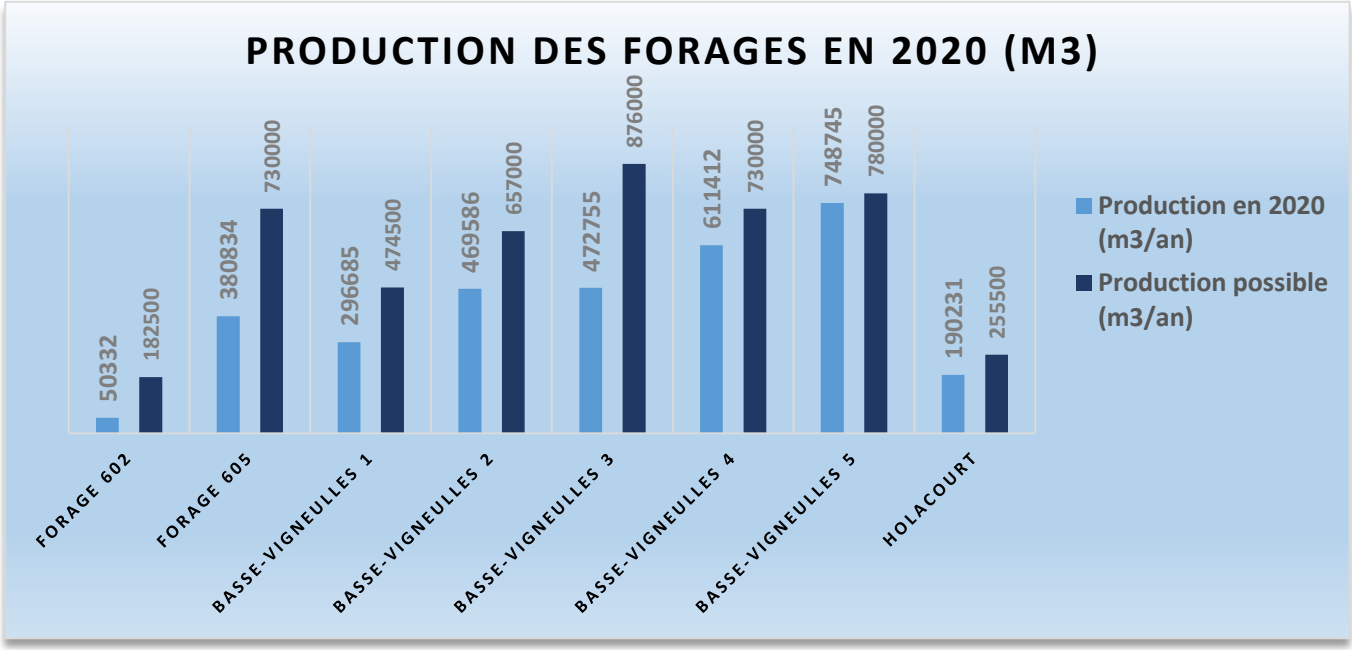

b) <u>Volumes vendus :</u>

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 203 518 m^3 en 2020.**

En annexe figure le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2020.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production (m^3)	3 216 621	3 165 148	3 161 372	3 162 911	3 194 587	3 207 447	3 342 726	3 454 263	3 299 274	**3 220 309**
Volume vendu (m^3)	2 335 557	2 271 952	2 186 107	2 158 896	2 205 642	2 147 587	2 212 454	2 253 567	2 255 480	**2 203 518**
Rendement Brut (*)	**72,61**	**71,78**	**69,15**	**68,26**	**69,04**	**67,28**	**66,93**	**66,01**	**68,88**	**68,99**

(*) Le rendement brut prend en compte le volume vendu et le volume non facturé au titre de l'application du décret fuites.

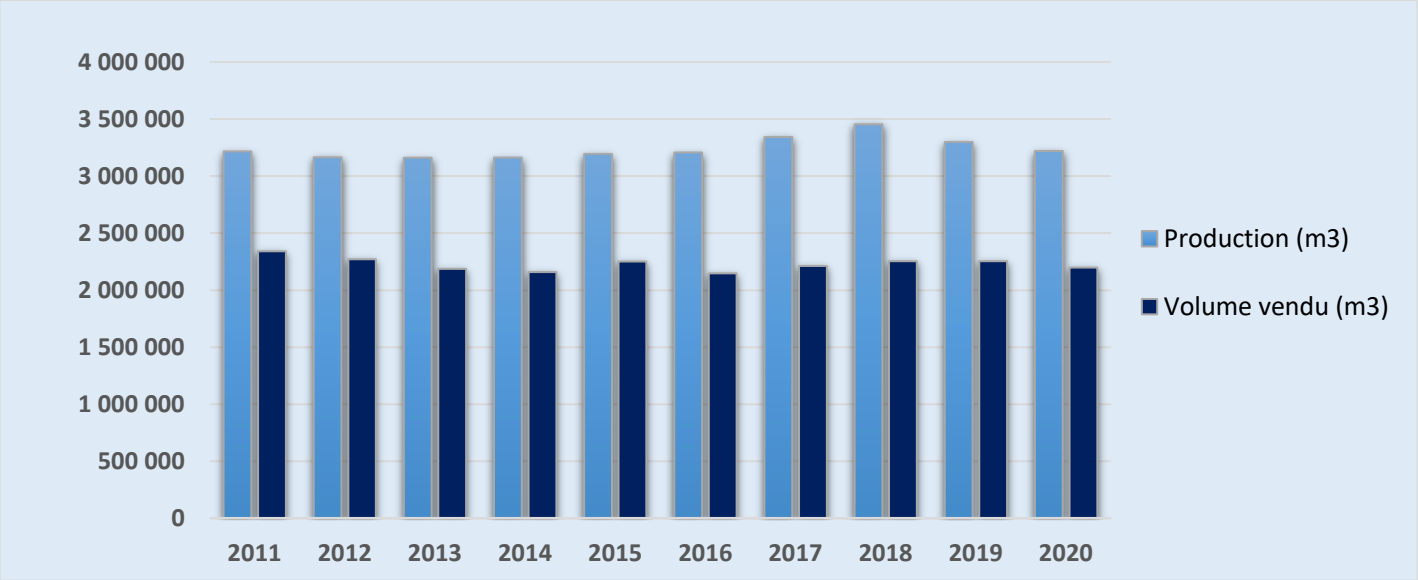

Concernant les prélèvements, la moyenne syndicale est de 200 litres/jour/habitant. En France, en 2016 la moyenne nationale est de 211 litres/jour/habitant. Ce volume se situe dans la moyenne européenne et reste très inférieur à celui d'autres pays développés, tels que les Etats-Unis (551 litres/jour/habitant).

Entre 2006 et 2016, en France, la baisse des prélèvements est de 1,3 %/an. L'évolution à la baisse reflète plusieurs tendances :

- des générations d'équipements sobres en consommation d'eau remplacent d'anciennes installations dans les logements, les bâtiments tertiaires et industriels,
- les consommateurs sont d'avantages économes en eau, motivés par leur sensibilité environnementale ou par la volonté de maitriser leur budget.

Concernant la consommation, en 2020, année caniculaire et de Pandémie, nous enregistrons une baisse de 2,5 % de la consommation par rapport à 2019. La recherche des fuites a également permis de faire baisser la production en 2020.

En 2020, sur le territoire syndical, la consommation d'eau potable représente 135 litres/jour/habitant. En France, elle est de 170 litres/jour/habitant (donnée 2016 représentative de 69 % de la population). Le sud de la France est davantage consommateur d'eau en raison de la présence de résidences secondaires et de piscines privées. Par ailleurs les écarts de température entre régions ont un impact significatif sur les habitudes de consommation.

L'analyse des usages domestiques de l'eau sur une longue période démontre que les générations récentes d'équipements du foyer, ont fait sensiblement baisser la consommation d'eau. Les lave-linge et les sanitaires ont ainsi contribué à l'essentiel des économies d'eau. Parallèlement, les modes de vie ont évolué et certains occasionnent davantage de consommation : ainsi, la douche a remplacé le bain mais elle est prise plus fréquemment, elle contribue, paradoxalement et contrairement à une idée reçue, à augmenter la consommation d'eau. Sur 20 ans, la consommation a baissé de 18 litres/habitant/jour. Après plusieurs années de déclin (baisse de 11 % du volume vendu entre 2006 et 2016), la consommation d'eau potable progresserait à nouveau depuis 2015.

c) ***Performance du réseau :***

- Rendement brut : **68,99 %**

Le volume comptabilisé du décret fuites (annulation directement à la facture) est de **18 105 m3** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 203 518 m3**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages ((2 203 518 + 18 105)/3 220 309 X 100)). **On obtient un rendement brut de 68,99 %** ce qui représente un coefficient de perte de **31,01 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers,...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Le rendement brut s'améliore depuis 2019 en raison de la recherche active des fuites suite à l'acquisition de matériel d'écoute plus efficient et des travaux de renouvellement des réseaux engagés.

- Rendement net : **71,12 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages. Au niveau national, le rendement est de l'ordre de 65 % pour la classe des collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants.

- Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : **3,94 m^3/j/km** (critère AERM 2010 : < 7 m^3/j/km)

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : **3,66 m^3/j/km (densité de 28,8 abonnés/km)**

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements). La moyenne nationale en 2016 est de 3,5 m^3/j/km (densité comprise entre 25 et 50 abonnés/km et pour les collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : **9,02 m^3/j/km**

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > **66,80 %**

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2020, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012.

	2017		2018		2019		2020	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m^3)	3 342 726	9 158	3 454 263	9 158	3 299 274	9 039	**3 220 309**	**8 823**
Facturation abonnés avec décret fuite (m^3)	2 237 367	6 129	2 280 180	6 247	2 272 662	6 226	**2 221 623**	**6 087**
Rendement brut	66,93 %		66,01 %		68,88 %		**68,99 %**	
Rendement net	68,02 %		67,99 %		70,21 %		**71,12 %**	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m^3/j/km)	/	4,41	/	4,64	/	4,06	**/**	**3,94**
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m^3/j/km)	/	4,26	/	4,37	/	3,88	**/**	**3,66**
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m^3/j/km)	/	9,06	/	9,28	/	9,15	**/**	**9,02**
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC) (*)	66,81 %		66,86 %		66,83 %		**66,80 %**	

(*) Le rendement net doit être supérieur à cette valeur.

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	**2020**
Fuites sur raccordements	138	162	106	108	152	190	291	442	312	**273**
Fuites sur conduites principales	87	112	79	72	84	68	106	86	99	**102**

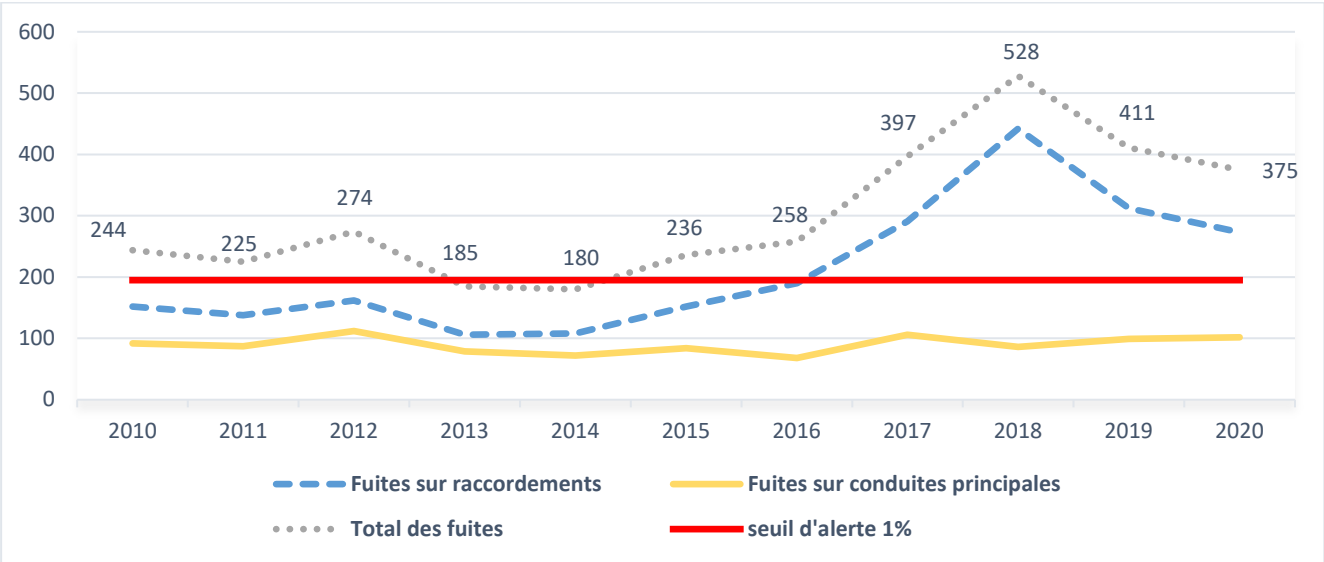

L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre. L'année 2017 est marquée par deux fortes périodes de fuites (fin de l'hiver et en été). En 2018, année de forte sécheresse de mai à octobre, le nombre de fuites a ainsi doublé par rapport à l'année 2016. Fin 2018, le système de chloration au bioxyde de chlore a été remplacé par une chloration au chlore gazeux. Depuis 2019, le nombre d'interventions a baissé.

En 2017, selon l'analyse comparative de la FNCCR, les collectivités ont observé en moyenne 12 casses pour 100 km de réseau principal ce qui pour le SEBVF représenterait 83 interventions (à comparer avec 2014). Cet indicateur doit toutefois être considéré avec précaution : en effet, une casse comptabilisée doit d'abord être détectée. Ainsi un taux de casses élevé n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise performance du réseau, mais d'efforts sur la recherche de fuites, alors qu'un faible taux de casses peut traduire une mauvaise détection des fuites.

En 2017, au niveau national, la FNCCR donne un taux de casse sur raccordement de l'ordre de 1 %. Pour le SEBVF, la valeur 2018 était supérieure à 2 %. En 2020, ce taux est passé à 1,35 %.

d) Personnel du Syndicat :

En 2020, les formations qualifiantes se sont poursuivies notamment pour les nouveaux arrivés (moins de 3 ans) ainsi que l'obtention des Permis E(C). Les formations règlementaires mobilisent déjà d'importants moyens (CACES, Habilitations…) en raison de fréquence assez proche.

Les formations réglementaires mobilisent chaque année d'importants moyens.

En 2020, elles ont concerné le CACES recyclage R482 Cat. A (Minipelle) et Cat. C1 (Tractopelle) pour 2 agents, le CACES GACV R490 pour 1 agent, les Risques Chimiques pour 3 agents, et la Gestion du Chlore Gazeux pour 1 agent.

Pour 2021, les formations concerneront l'habilitation électrique BC, HO HOV pour les 5 agents en charge de la Station de Décarbonatation, le CACES recyclage GACV R490 pour 3 agents, le CACES recyclage R482 Cat. A (Minipelle) et Cat. C1 (Tractopelle) pour 1 agent, le Risque Amiante Opérateur recyclage pour 8 agents et initial pour 1 agent.

e) Bâtiments :

Les travaux de réhabilitation de 7 réservoirs ont démarré en mars 2020 pour une durée de 3 ans. Les travaux sur les deux réservoirs de Faulquemont se sont achevés en septembre 2020. Suivront ceux de Aube, Sorbey, et Malaucourt-sur-Seille en 2021 et de Donjeux et Chenois en 2022.

f) Installation des modules chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de relève à distance par terminal portable est effectif depuis le 1er janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés d'un dispositif de relève à distance au 17.03.2021 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	6 078	5 102
Secteur DUF Cités	1 609	1 589
Secteur COURCELLES-CHAUSSY	1 422	1 415
Secteur DELME	1 665	1 655
Secteur PANGE	2 475	2 456
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 034	1 843
Secteur SERVIGNY-Lès-RAVILLE	1 182	1 097
Secteur GUESSLING-HÉMERING	1 111	406
Secteur RÉMILLY	1 396	1 383
Secteur LESSE-CHENOIS	1 154	1 142
TOTAL	**20 126**	**18 088 (*)**

(*) + 419 compteurs équipés par rapport à 2019

Depuis 2018, la priorité a été donnée de respecter l'échéance de la DIRECTE, au 31.12.2018, par le changement des compteurs de plus de 15 ans, mais aussi le remplacement de ceux déjà équipés d'un dispositif de relève à distance et défaillants. Les difficultés rencontrées dans la fiabilité de ce système de communication a ralenti le déploiement de cette technologie. Le nouveau fournisseur donne depuis 3 ans entièrement satisfaction par l'absence de dysfonctionnement.

g) Véhicules

Nous avons remplacé le camion IVECO de 2003 par un nouveau Camion RENAULT, le MASTER de 2010 par un nouveau MASTER aménagé en véhicule d'intervention, ainsi que l'achat d'une minipelle en remplacement de la mini pelle N° 75334.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO (5 places)	ET-232-CJ	2018	114 975 kms
KANGOO (5 places)	BR-699-MJ	2011	276 774 kms
KANGOO (Camionnette)	DT-071-BG	2015	81 710 Kms
KANGOO (Camionnette)	CH-720-VW	2012	99 818 kms
KANGOO (Camionnette)	AV-316-WB	2010	185 875 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	242 146 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	263 069 kms
FORD KA (5 places)	CJ-618-ZG	2012	41 924 kms
BIPPER (Camionnette)	BR-141-JF	2011	175 112 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	256 980 kms

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
~~MASTER (ASTREINTE)~~	~~AV-180-RE~~	~~2010~~	~~191 236 kms~~
MASTER 1 (ASTREINTE)	EN-486-HV	2017	62 527 kms
MASTER 2 (ASTREINTE)	FV-533-MR	2020	/
NISSAN	251 CAG 57	2008	195 101 kms
CAMION RENAULT– Grue	821-BQZ-57	2007	183 129 kms
~~CAMION IVECO – Grue~~	~~507 AYT 57~~	~~2003~~	~~173 019 kms~~
CAMION RENAULT - Grue	FP-206-GC	2020	9 622 kms
TRACTOPELLE	/	1999	6 336 h
~~MINIPELLE avec remorque~~	~~75334~~	~~2008~~	~~4 580 h~~
MINIPELLE avec remorque	68976	2020	/
MINIPELLE avec remorque	77279	2008	4 109 h
COMPRESSEUR	AV-180-RE	--	475 h
COMPRESSEUR	EN-486-HV	--	605 h

* kilométrages et heures au 31.12.2020

<u>Protection de la ressource</u>

En France, la production d'eau potable repose sur 33 200 ouvrages de prélèvement exploitant de nappes souterraines et des masses superficielles. Afin de protéger les captages contre les pollutions accidentelles ou diffuses, la mise en place des périmètres de protection qui fait partie des compétences des collectivités est obligatoire depuis la loi sur l'eau de 1992. A fin 2017, soit 25 ans plus tard seulement 76,5 % des captages bénéficient de périmètres de protection.

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource :

- <u>Périmètre de Protection Immédiate</u> : Quelques ares, surface acquise et clôturée par le Maître d'Ouvrage, toute activité est interdite.
- <u>Périmètre de Protection Rapprochée</u> : Plusieurs hectares, zone d'appel du point d'eau, toute activité susceptible de provoquer une pollution ponctuelle ou accidentelle est interdite ou réglementée.
- <u>Périmètre de Protection Éloignée</u> : Superficie très variable, zone d'alimentation du point d'eau, certaines activités peuvent être règlementées selon les spécificités locales.

Le forage de HOLACOURT est règlementairement protégé.

Concernant les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES, l'arrêté a été signé le 9 août 2016. L'Arrêté Préfectoral a été notifié aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre immédiat et rapproché courant juin 2017. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2017.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % tant pour le forage de HOLACOURT que pour les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES.

3 - Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

La qualité de l'eau potable fait partie des trois préoccupations principales des Français en matière d'environnement. Pour être potable, l'eau doit répondre à des critères de qualité très stricts. Les contrôles sanitaires sont réalisés sous l'égide des Agences Régionales de Santé (ARS), qui effectuent plus de 300 000 prélèvements annuels sur l'ensemble du système de distribution (usine de traitement, réservoirs et réseaux) pour contrôler la qualité de l'eau distribuée, ce qui fait le produit alimentaire le plus contrôlé de France. Les résultats des analyses sont régulièrement mis à jour et à disposition du public sur un site internet géré par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et sont disponibles en Mairie.

Depuis 2017, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les prélèvements et les analyses sont dorénavant exécutés par le laboratoire Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH (67). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2020 sur les trois unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau sera disponible sur le site internet du Syndicat.

La dépense en analyses d'eau en **2020** s'est élevée à **10 407,67 € HT**.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2020, ce sont 9 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 20 105 abonnés, soit 0,4 réclamations /1 000 abonnés.

La moyenne nationale est de 3,2 % en 2016. Cet indicateur reste très subjectif car certains services comptabilisent toute demande des usagers même non justifiée et d'autres invitent les usagers à faire un courrier pour formaliser les réclamations orales, ce qui est le cas du SEBVF.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

353 abonnés sur un total de 20 105 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit environ 18 abonnés/1 000 abonnés. Le temps de coupure moyen est de 4h30 par coupure pour l'année 2020.

Cet indicateur est très subjectif car il ne prend pas en compte le nombre exact d'abonnés coupés totalement. En effet, sur un même réseau, selon la rapidité de la réparation, seuls les points hauts peuvent être concernés.

d) <u>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés</u>

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2020, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à des reports suite à la demande des clients.

4 - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevances du mètre cube d'eau s'élevait en 2020 à **1,15 €** (part eau potable), soit 1,21 € TTC.

En 2020 le prix du mètre cube s'élevait à 1,724 € (sur la base de 120 m^3/an y compris abonnement), bien inférieur à la moyenne nationale, soit 1,82 € TTC.

Un tableau retraçant l'évolution du prix de l'eau depuis 2010 figure ci-dessous :

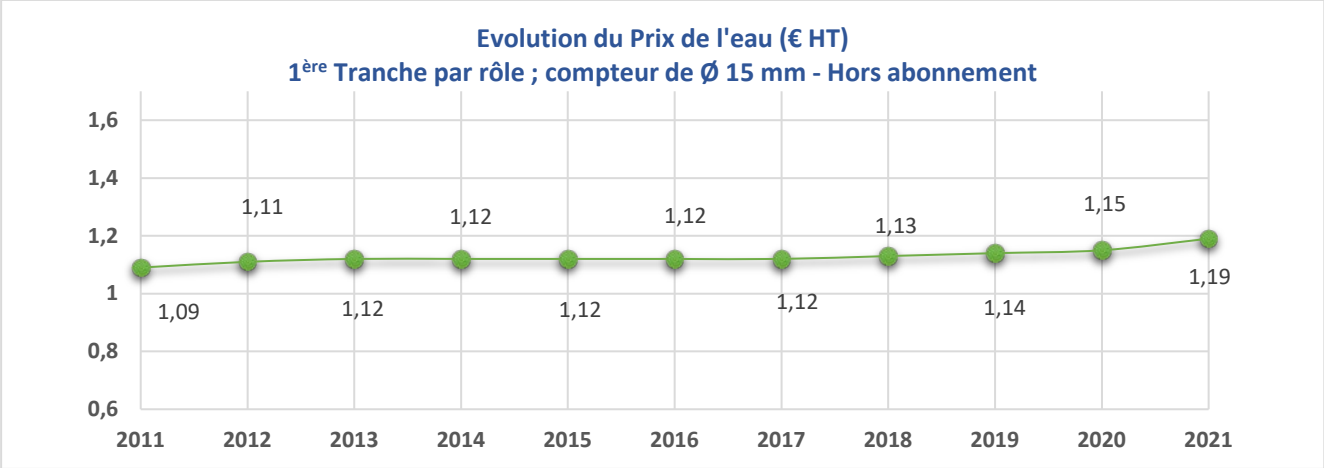

Le prix du mètre cube en 2021 (sur la base de 120 m^3/an y compris abonnement) est de 1,775 € HT soit 1,87 € TTC/m3.

En 2016, la moyenne nationale était de 1,86 € TTC/m3 pour 120 m3 contre 1,70 € TTC/m3 au SEBVF. Un ménage français a dépensé en moyenne pour les services publics d'eau (eau potable + assainissement), 0,87% de son budget 2017 (sur la base d'une moyenne 40 365 €). Cette part de budget consacrée à l'eau est stable dans le temps, en particulier comparée à celle des énergies qui peut fluctuer sensiblement d'une année à l'autre.

Le tableau ci-après présente le prix de l'eau depuis 2011, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2020 qui ne comporte que 3 tranches par rôle depuis 2015.

BASE € HT EAU	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
* de 0 à 50 m3	1,09 €	1,11 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--	--	--	--	--
* de 50 à 110 m3	1,09 €	1,13 €	1,18 €	1,18 €	--	--	--	--	--	--	--
* de 110 à 375 m3	1,04 €	1,08 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--	--	--	--	--
* de 375 à 550 m3	0,77 €	0,80 €	0,83 €	0,83 €	--	--	--	--	--	--	--
* au-delà de 550 m3	0,66 €	0,67 €	0,68 €	0,68 €	--	--	--	--	--	--	--

BASE € HT EAU	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
* de 0 à 20 m3	--	--	--	--	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,13 €	1,14 €	1,15 €	**1,19 €**
* de 21 à 375 m3	--	--	--	--	1,16 €	1,18 €	1,20 €	1,21 €	1,23 €	1,24 €	**1,28 €**
* au-delà de 375 m3	--	--	--	--	0,70 €	0,72 €	0,74 €	0,75 €	0,76 €	0,78 €	**0,82 €**
SURTAXE AGENCE dite « Prélèvement »	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	**0,08 €**

ABONNEMENT COMPTEURS											
ABONNEMENT (annuel)											
BASE € HT	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
* Code 1 – Diam. 15 mm	39,96 €	51,96 €	51,96 €	54,60 €	54,60 €	55,68 €	61,68 €	62,28 €	62,90 €	**63,53 €**	**64,80 €**
* Code 2 – Diam. 20 mm	45,60 €	52,80 €	60,00 €	60,00 €	60,96 €	62,16 €	68,76 €	69,48 €	70,18 €	**70,88 €**	**72,30 €**
* Code 3 – Diam. 30 mm	54,00 €	62,40 €	70,80 €	70,80 €	72,00 €	73,44 €	81,24 €	82,08 €	82,90 €	**83,73 €**	**85,40 €**
* Code 4 – Diam. 40 mm	72,00 €	82,80 €	93,60 €	93,60 €	95,04 €	96,96 €	107,28 €	108,36 €	109,44 €	**110,53 €**	**112,74 €**
INDUSTRIELS (annuel)											
* Code 5 – Diam. 60 mm	195,00 €	225,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	244,80 €	271,08 €	273,78 €	276,52 €	**279,29 €**	**284,88 €**
* Code 6 – Diam. 80 mm	223,50 €	255,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	275,40 €	304,95 €	307,98 €	311,06 €	**314,17 €**	**320,45 €**
* Code 7 – Diam. 100 mm	300,00 €	345,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	367,20 €	406,62 €	410,67 €	414,78 €	**418,93 €**	**427,31 €**
* Code 8 – Diam. 150 mm	388,50 €	450,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	489,60 €	542,16 €	547,56 €	553,04 €	**558,57 €**	**569,74 €**
* Code 9 – Diam. 200 mm	510,00 €	585,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	612,00 €	677,94 €	684,72 €	691,57 €	**698,49 €**	**712,46 €**

b) Renforcement et extension des conduites / taux de renouvellement

Les travaux suivants programmés en 2020 sont achevés et ont été réalisés soit par nos équipes, soit dans le cadre de marchés spécifiques, soit dans le cadre du marché à bons de commande attribué à KREMEUR TP et au Groupement CHAUVET-DUCHANOIS.

Lieu des travaux	Rue concernée	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprise ayant réalisé les travaux
BAMBIDERSTROFF	Rue Saint-Hubert	Fonte 150 mm sur 680 ml	56	EUROVIA
RÉMILLY	Places Foch et Saint-Martin	Fonte 60 mm sur 140 ml Fonte 80 mm sur 123 ml Fonte 125 mm sur 142 ml	30	LINGENHELD
LESSE-CHENOIS	Programme de renouvellement des réseaux	7 424 ml en Fonte	86	BONINI

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprises de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	**2020**
Nouveaux raccordements	83	82	97	89	94	82	101	98	**81**
Compteurs en lotissement	85	91	61	40	79	75	86	93	**82**
Reprise de raccordements individuels	161	115	110	57	107	160	238	186	**274**
Linéaire de conduites renouvelées (km)	1,86	0,83	1,065	0,63	0,48	0,877	0,175	0,265	**8,509**
Linéaire total des conduites principales (km)	670	670	670	670	687	687	693	693	**695***
Taux de renouvellement des conduites	0,28 %	0,12 %	0,16 %	0,09 %	0,07 %	0,12 %	0,03 %	0,03%	1,23 %

*Mise à jour 2020 en intégrant les conduites principales supérieures à partir de 60 mm.

Avec une moyenne nationale de 0,5 % du réseau d'eau potable renouvelé chaque année depuis 2009, 190 années seraient nécessaires pour renouveler l'ensemble du réseau. La volonté gouvernementale, à l'issue des Assises de l'Eau de 2018, est de permettre de renouveler 1 % du réseau chaque année, grâce à des mesures à destination des collectivités : aides pour améliorer la connaissance des réseaux et facilitation d'accès à des emprunts de longue durée (Aquaprêt de la Banque des Territoires, CDC).

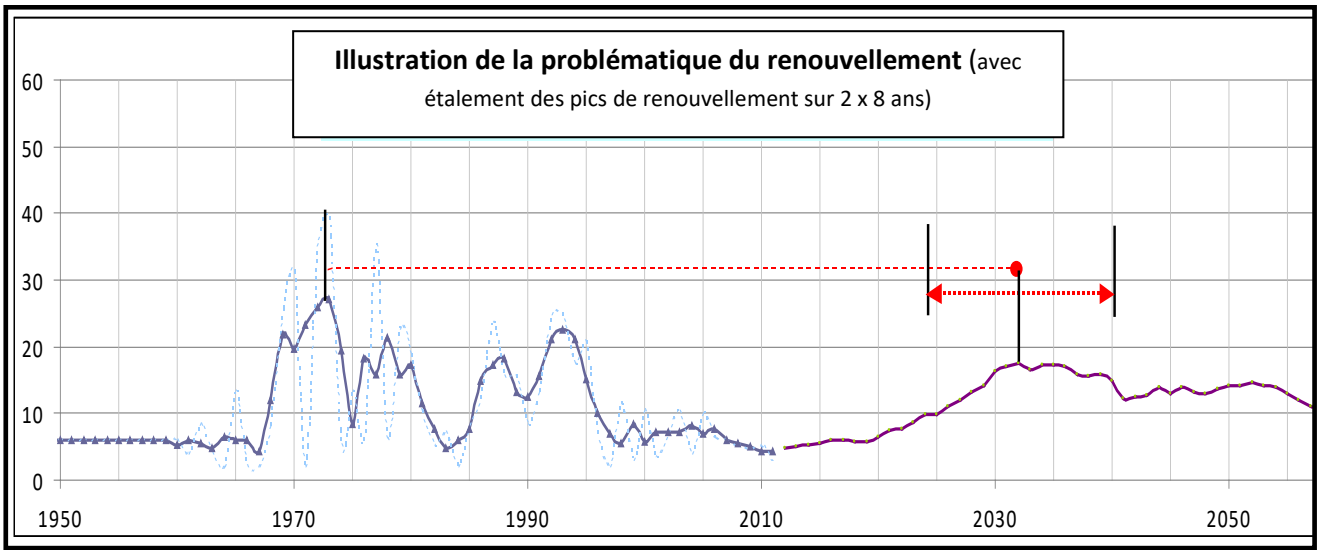

Le linéaire total du réseau, pour les conduites considérées principales est de 695 km.

- Réseau qui se concrétise par la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites PVC 140 mm et 160 mm représentent 35 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF.
- Un matériau principalement en PVC 64 %, contre 30 % en fonte.
- Réseau jeune, 50 % à moins de 40 ans.

Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

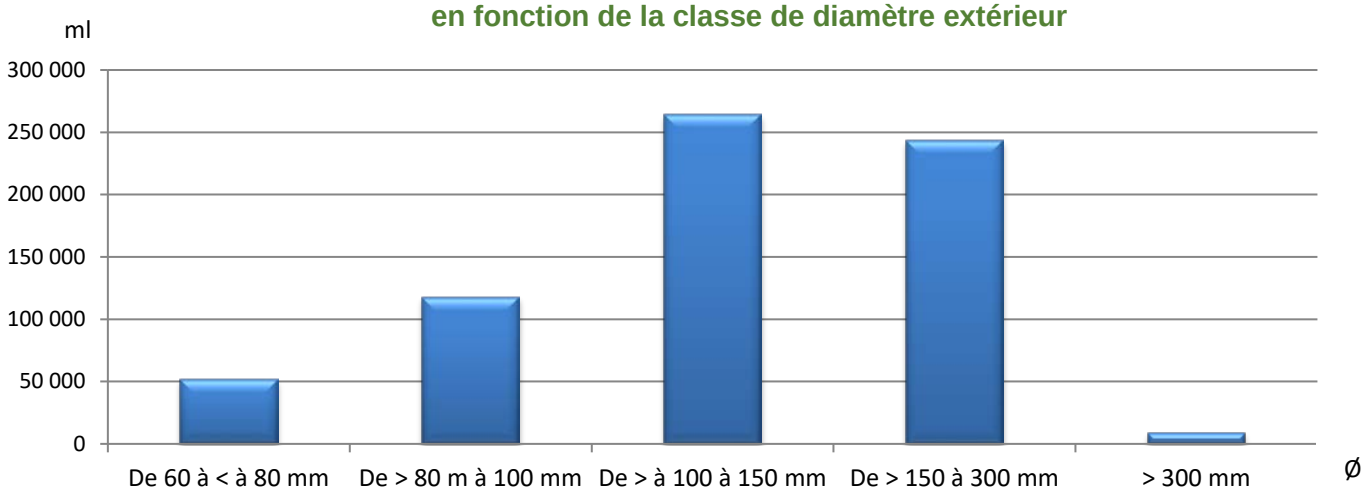

Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 60 mm	4 249	0,6
De 60 à < à 80 mm	52 063	7,5
De > 80 m à 100 mm	119 415	17,2
De > à 100 à 150 mm	267 825	38,5
De > 150 à 300 mm	243 152	34,9
> 300 mm	9 111	1,3
Total	**695 815**	**100,0**

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (près de 65 % du linéaire). Au niveau national, cette valeur est proche de 45 %.

Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux

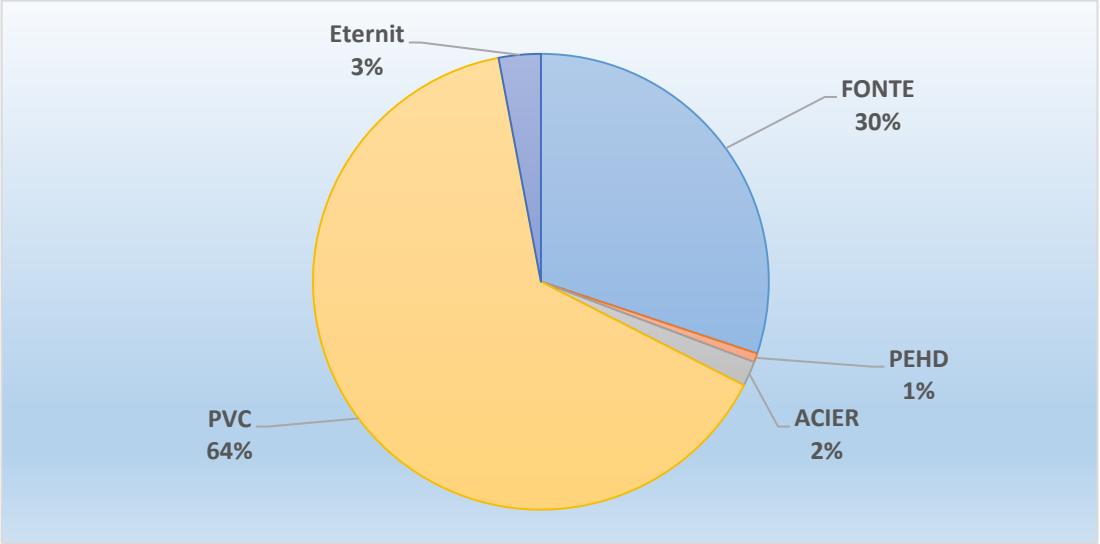

Il est à noter la prédominance des réseaux en PVC (64,9 %), dont la majorité a été posée après 1980, contre 51 % au niveau national en 2017.

Les canalisations en fibrociment représentent 3 % du linéaire contre 2,3 % au niveau national en 2017.

Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FONTE	209 456	30,1
PEHD	4 418	0,6
PVC	448 904	64,5
ACIER	12 316	1,8
ETERNIT	20 721	3,0
Total	**695 815**	**100,0**

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 40 ans. A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 10 % du linéaire (22 % au niveau national).

Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales

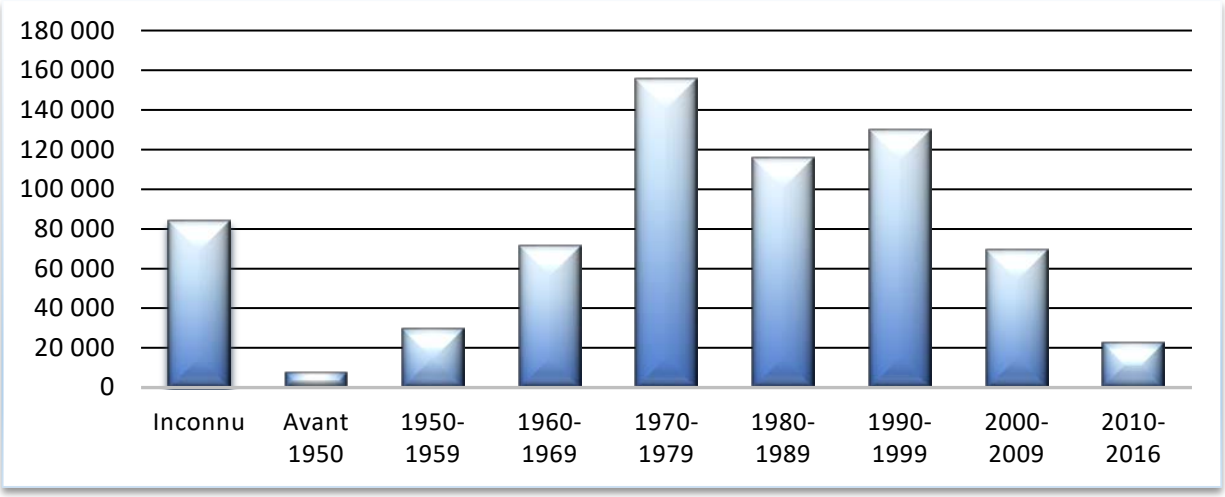

Sur l'échantillon de l'analyse comparative de le FNCCR la majorité des réseaux au niveau national, a été posée entre 1945 et 1985.

c) ***Investissements réalisés en 2020***

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2020 figurent au Compte Administratif.

d) ***Réalisations budgétaires***

Recettes globales

* Recettes d'exploitation	7 206 171,72 €
* Recettes d'investissement	2 538 930,53 €
Total :	**9 745 102,25 €**

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	5 042 882,28 €
* Dépenses d'investissement :	3 322 510,34 €
Total :	**8 365 392,62 €**

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2020	**4 318 468,96 €**
* montant des annuités (capital + intérêts) :	**559 438,69 €**
Pour mémoire annuités de 2019	(532 601,39 €)
•en capital :	**461 435,87 €**
•en intérêts :	**98 002,82 €**

f) Durée d'extinction de la dette en 2020

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance le 20.12.2034 (le 01.04.2071 pour l'aquaprêt).

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2020 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **4 318 468,96 €**.
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
  9 745 102,25 € - (8 365 392,62 € - 461 435,87 €) = **1 841 145,50 €**.

En 2020, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 2,35 ans (4 318 468,96 € / 1 841 145,50 €). En 2019, elle s'élevait à 2,04 ans.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable, la FNCCR donne, pour l'exercice 2016, une extinction moyenne de la dette de 2,2 ans et une moyenne nationale de 3,2 ans.

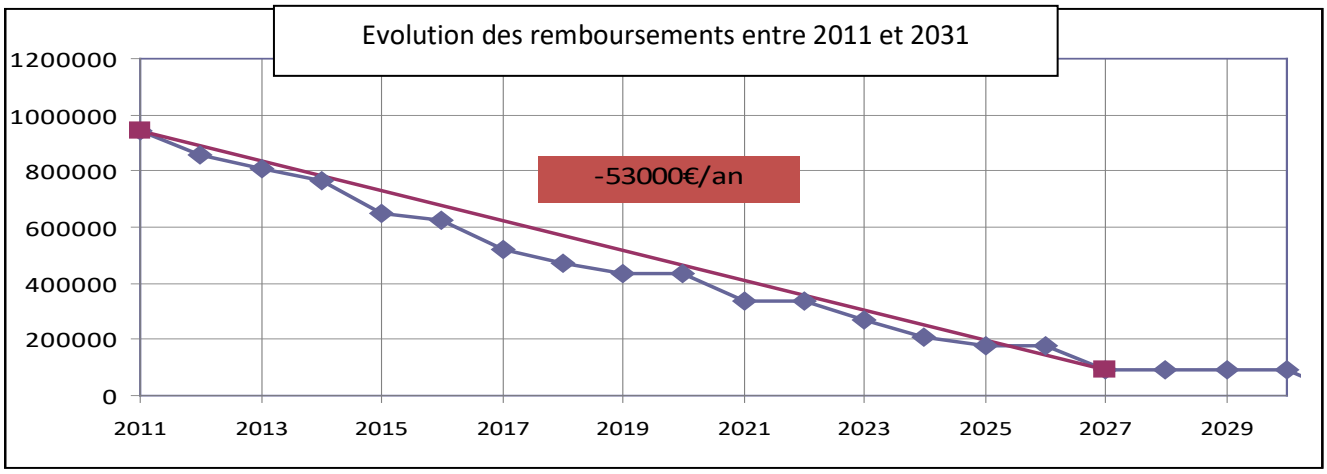

La réduction de l'endettement permet :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit un peu moins de 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €.

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCOR-DEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 €/ HABITANT
AMORTISSEMENT	0,16 €/m^3	0,49 €/m^3	0,40 €/m^3	1,04 €/m^3 *	

***** à comparer au prix du m^3 en 2020 (sur la base de 120 m^3/an, y compris abonnement) : 1,724 €/m3

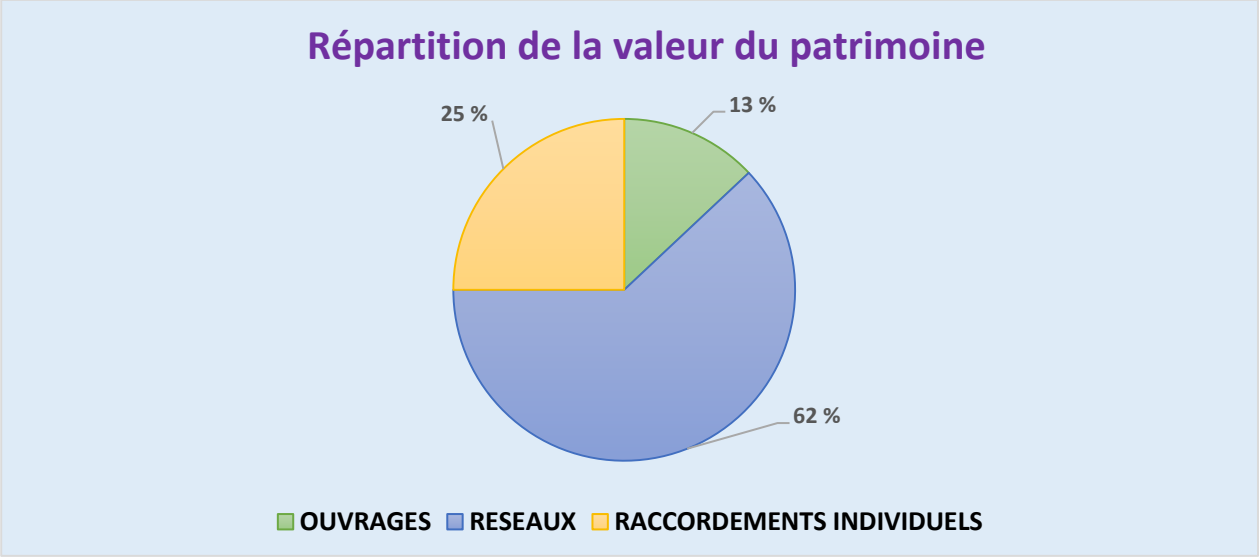

L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120. A savoir qu'au niveau national cet indice était de 90/120 en 2017.

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N – 1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France (VNF) et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2019 est de 102 219,93 € TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2019 est de 5 461 213,50 € TTC.

Calcul de l'indicateur : 102 319,93 € TTC / 5 461 213,50 € TTC = 0,0194 soit **1,87 %.**

Exercice	Chiffres (TTC)	Indicateur
2011	125 866,50 € : 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € : 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € : 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € : 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € : 4 841 592,84 €	2,86 %
2016	123 728,00 € : 4 912 200,21 €	2,52 %
2017	108 135,49 € : 5 126 940,78 €	2,11 %
2018	101 336,39 € : 5 234 198,03 €	1,94 %
2019	**102 319,93 € : 5 461 213,50 €**	**1,87 %**

Au niveau national pour l'année 2017, le taux d'impayés est de 1,9 %.

Les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité sont les plus impactés par le niveau des taux d'impayés, même si celui-ci est en baisse pour le SEBVF, pour les années 2018 et 2019. Ceci s'explique par les moyens limités dont dispose actuellement le Trésor Public pour procéder au recouvrement mais aussi par le contexte législatif et économique.

Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la Loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette loi votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014 interdisent toute l'année les coupures d'eau et réductions de débit pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

Par ailleurs, le montant des surconsommations non facturées aux consommateurs dans le cadre de la Loi Warsmann de 2012 plafonnant les factures en cas de fuite après compteur, représente une baisse de recette de près de 86 millions d'euros dans les services d'eau potable en 2017 en France, soit 2,75 % du chiffre d'affaires. En 2020, le volume non facturé par application de cette disposition est de 18 105 m3 (20 947 m3 en 2019), soit 0,8 % du volume vendu en 2020.

DISCUSSION : --

DÉCISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 11.05.2021, le Comité prend acte du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du SEBVF en 2020, qui sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

II – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 2-1 – Création d'un poste d'apprenti – Licence Professionnelle

Je vous informe que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une Collectivité Territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis.

Le maître d'apprentissage de cet agent sera Madame Francine PICH, Adjointe du Directeur et Responsable des Finances et de l'Administration Générale.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail,
Vu la loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail,
Vu le décret N° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
Vu le décret N° 93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
Vu l'avis du Comité Technique (en cours),

DISCUSSION : --

DÉCISION :

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président :

*** à créer un poste d'apprenti au titre de la Licence Professionnelle par alternance, année scolaire 2021/2022, « Métiers de la GRH : assistant - Gestion des Rémunérations »,**

*** à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation de l'Apprenti.**

*** à inscrire au budget les crédits correspondants.**

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé dont les conditions de rémunération sont définies par les textes en vigueur, sous réserve de validation par la DIRECCTE.

III – FINANCES

POINT N° 3.1 – Approbation du Compte de Gestion 2020

Rapporteur : Madame Yolande NAFZIGER, Receveur Syndical

Je vous donne lecture des différents éléments du Compte de Gestion 2020 :

	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de Clôture de l'exercice 2020
INVESTISSEMENT	- 165 872,35 €	--	- 617 707,46 €	**- 783 579,81 €**
EXPLOITATION	1 596 868,78 €	165 872,35 €	732 293,01 €	**2 163 289,44 €**
TOTAL	**1 430 996,43 €**	**165 872,35 €**	**114 585,55 €**	**1 379 709,63 €**

DISCUSSION : --

DÉCISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 11.05.2021, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Compte de Gestion 2020 présenté par le Receveur Syndical.

POINT N° 3.2 – Approbation du Compte Administratif 2020

Rapporteur : Madame Danièle STAUB, Vice-Présidente du SEBVF

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

*** EXPLOITATION :**	- **Recettes** d'exploitation	7 206 171,72 €
	- **Dépenses** d'exploitation	5 042 882,28 €
Résultat excédentaire d'EXPLOITATION 2020 de		**2 163 289,44 €**
*** INVESTISSEMENT :**	- **Recettes** d'investissement	2 538 930,53 €
	- **Dépenses** d'investissement	3 322 510,34 €
Résultat déficitaire d'INVESTISSEMENT 2020 de		**783 579,81 €**

SOIT un RESULTAT* EXCEDENTAIRE *d'EXERCICE 2020 ***1 379 709,63 €***

<u>DISCUSSION</u> : --

<u>DÉCISION</u> :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 11.05.2021, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif 2020.

<u>POINT N° 3.3</u> – Affectation du Résultat d'Exploitation 2020

Rapporteur : Madame Danièle STAUB, Vice-Présidente du SEBVF

Le cadre comptable de type M49 fait obligation d'affecter le résultat d'exploitation dès le vote du Compte Administratif de l'année écoulée. Ce dispositif remplace le prélèvement sur ressources ordinaires.

Le résultat de l'exercice est calculé par différence entre les produits et les charges de l'exploitation de l'exercice. L'affectation de ce résultat est destinée :

* soit à financer les charges d'exploitation inscrites au Budget Supplémentaire de l'exercice suivant,

* soit à financer des mesures d'investissement.

<u>DISCUSSION</u> : --

<u>DÉCISION</u> :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 11.05.2021, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à affecter le résultat d'exploitation 2020 d'un montant de 2 163 289,44 € comme suit :

*** Affectation complémentaire en réserves**	**783 580,00 €**
Compte 1068 – BP 2020 (recettes investissement)	(783 579,81 €)
*** Affectation à l'excédent reporté**	**1 379 709,00 €**
Compte 002 – BP 2020 (recettes fonctionnement)	(1 379 709,63 €)

<u>POINT N° 3.4</u> – Décision Modificative N° 1/2021

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Le Budget 2021 voté le 09.02.2021 doit être complété de certaines modifications tant en fonctionnement qu'en investissement.

EXPLOITATION				
Article Budgétaire	**Libellé**	**BP 2021 (Comité du 09.02.2021)**	**DM N° 1/2021 (Comité du 22.06.2021)**	**RESULTAT (BP 2021 + DM 1)**
DEPENSES				
648	Autres charges de personnel	0 €	4 000 €	4 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 241 000 €	6 709 €	1 247 709 €
	S/total		**10 709 €**	
RECETTES				
002	Excédent antérieur reporté	1 369 000 €	10 709 €	1 379 709 €
	S/total		**10 709 €**	
	TOTAL		**---**	

INVESTISSEMENT				
Article Budgétaire	**Libellé**	**BP 2021 (Comité du 09.02.2021)**	**DM N° 1/2021 (Comité du 22.06.2021)**	**RESULTAT (BP 2021 + DM 1)**
DEPENSES				
001-OPFI	Déficit investissement reporté	404 400 €	379 180 €	783 580 €
2315-1022	Travaux de voies et réseaux	0 €	100 000 €	100 000 €
2315-OPNI	Travaux de voies et réseaux	170 000 €	43 000 €	213 000 €
23151-1017	Installations matériel et outillage technique	85 400 €	8 000 €	93 400 €
	S/Total		**530 180 €**	
RECETTES				
021-OPFI	Virement à la section d'exploitation	1 241 000 €	6 709 €	1 247 709 €
1068-OPFI	Affectation excédent N-1	404 400 €	379 180 €	783 580 €
1314-OPNI	Communes	73 000 €	43 000 €	116 000 €
13181-1001	Subvention Agence de l'Eau	0 €	20 700 €	20 700 €
13181-OPNI	Subvention Agence de l'Eau	8 800 €	8 700 €	17 500 €
1641-OPNI	Emprunt	1 840 000 €	71 891 €	1 911 891 €
	S/Total		**530 180 €**	
	TOTAL		**--**	

<u>DISCUSSION</u> : --

<u>DÉCISION</u> :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 11.05.2021, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la Décision Modificative N° 1/2021.

<u>POINT N° 3.5</u> – Admissions en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Les Services de la Trésorerie de FAULQUEMONT ont établi 3 listes d'admissions en non-valeur pour un montant de 3 440,12 €.

<u>DISCUSSION</u> : --

<u>DÉCISION</u> :

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à mandater la somme de 3 440,12 € au compte 6541, admissions en non-valeur.

<u>POINT N° 3.6</u> – Créances éteintes

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Les Services de la Trésorerie de FAULQUEMONT ont établi 3 listes de créances éteintes pour un montant de 613,25 €.

<u>DISCUSSION</u> : --

<u>DÉCISION</u> :

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à mandater la somme de 613,25 € au compte 6542, créances éteintes.

<u>POINT N° 3.7</u> – Avenant N° 2 à la convention avec HIVORY (ex SFR) pour le site lieu-dit Courte Raie à TRITTELING-REDLACH

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Le 8 novembre 2007, SFR et le SEBVF ont conclu une convention de mise à disposition d'un terrain lieu-dit « Courte Raie » à TRITTELING-REDLACH (section 4 Parcelle 139).

Le loyer initial était fixé à 5 000 € HT. Le loyer 2019 est de 6 083,62 € HT, soit 7 300,34 € TTC, l'index de révision est l'indice INSEE du coût de la construction.

A la demande de SFR, qui a transféré ses actifs, l'avenant de transfert de la convention a été adopté le 09.05.2019 par le Bureau Syndical. Le nouveau bénéficiaire est HIVORY. L'échéance du contrat actuel est le 31.11.2022.

HIVORY propose l'avenant joint en annexe, qui supprime la clause de tacite reconduction par six années supplémentaires et porte à 12 ans l'échéance du contrat à compter du 01.12.2022. Le loyer à cette occasion est revalorisé à 6 700 € HT, soit 8 040 € TTC (Taux de TVA 20 %).

DISCUSSION : --

DÉCISION :

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant 2 à la convention du 08.11.2007 proposé par HIVORY aux conditions figurant en Annexe 1.

POINT N° 3.8 – Synthèse des impayés (Etat au 15.03.2021)

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Un état des impayés au 15.03.2021 est joint en Annexe.

DISCUSSION :

Madame NAFZIGER fait un exposé des moyens d'action.

DÉCISION :

Le Comité prend acte de la synthèse des impayés au 15.03.2021 figurant en Annexe 2.

IV – PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 4.1 – Acquisition de parcelle – Réservoir de VATIMONT

Pour faire suite à la réalisation en 2017 de l'étude de vulnérabilité, le SEBVF a décidé de protéger ses sites au-delà des obligations induites par les Arrêtés Préfectoraux des Périmètres de Protection des captages, et cela par la pose de clôtures aux sites de traitement et aux Réservoirs.

Au préalable, une vérification de la propriété foncière est effectuée.

En 2021, le SEBVF souhaite clôturer le réservoir dit de « Vatimont Bas » situé sur la parcelle n° 123 Section 1 appartenant à la Commune de Vatimont.

L'assise du réservoir déborde sur une partie de la parcelle n° 122 Section 1 appartenant à Mme et M. S. et D. H. demeurant au 5, Rue du Château d'Eau à Vatimont, également voisins directs avec notre ouvrage.

Le Cabinet de Géomètres RIBIC et BOUR a réalisé un relevé et cette surface à acquérir est de 90 m^2. France Domaines a fait savoir que notre demande ne répond pas aux modalités de consultation de son service et que seules les évaluations règlementaires supérieures à 180 000 € HT sont prises en compte. Le montant de l'opération envisagée étant inférieur à ce seuil, le SEBVF peut acquérir le terrain sans avis préalable de ce service.

Toutefois, après discussion avec ces derniers et compte tenu de la situation, le bien peut être estimé à 5 € du m^2 dans sa fourchette haute, soit 450 € pour les 90 m^2. Mme et M. H. ont donné leur accord de principe pour la vente à ce montant.

DISCUSSION : --

DÉCISION :

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président :

- **à acquérir auprès de Mme et M. S. et D. H., une partie de la Parcelle n°122 de la Section 1, (qui devient la (2)/122, soit 90 m2), au tarif de 5 € du m2 soit 450 €,**
- **à acquérir les biens à l'Euro Symbolique (1 EURO) parcelle n° 122 Section 1 à la Commune de Vatimont,**
- **à confier la rédaction des actes à Maître Estelle GEYER-LEGENDRE, Notaire à Faulquemont,**
- **à signer l'ensemble des pièces, actes et documents afférents à ces acquisitions, dont le plan parcellaire figure en Annexe 3.**

POINT N° 4.2 – Cession d'une minipelle

Dans le cadre de l'achat d'une minipelle Kubota type U27-4 prévu au Budget 2021, la Société Tilly Manutention a effectué une offre de rachat pour 7 500 € HT de la minipelle Kubota KX61-3 n° 77279 dans son offre de vente du modèle 27-4 d'un montant de 37 500 € HT.

J'ai privilégié cette solution afin de limiter les risques contentieux éventuels, la Société Tilly Manutention effectuant l'entretien des minipelles et aussi au regard de l'offre faite pour cette minipelle qui date du 31.07.2008 et qui a 4 222 heures au compteur.

DISCUSSION : --

DÉCISION :

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à céder à la Société TILLY MANUTENTION la minipelle Kubota KX61-3 n° 77279 pour un montant HT de 7 500 €.

V – TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 5.1 – Marché de travaux de renouvellement des réseaux (Secteur Basse-Vigneulles rural : 1ère tranche) / Marché de Maîtrise d'Œuvre de renouvellement des réseaux et demandes d'aide financière (Secteur Basse-Vigneulles rural : 2ème tranche)

En 2021, le SEBVF a engagé la Maîtrise d'Œuvre des travaux de renouvellement des réseaux AEP de la 1ère tranche du secteur Basse-Vigneulles Rural, sur les Communes de Marange-Zondrange et de Hallering

Le coût d'objectif issu de l'Avant-Projet présenté par le Bureau d'Études LVRD s'élève à 2 550 000 € HT pour les travaux de renouvellement comprenant 9 860 ml de conduites principales et la reprise de 200 raccordements individuels.

Une demande de subvention a été déposée début mai 2021 à l'Agence de l'Eau-Rhin Meuse. Le dossier a été déclaré complet et sera présenté à la prochaine Commission des Aides Financières. Le Département de la Moselle a fait savoir que ces travaux ne sont pas éligibles aux aides du programme « Ambition Moselle ».

A présent, le SEBVF souhaite procéder à la mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique, selon la procédure adaptée.

L'objectif étant de disposer des offres courant début octobre 2021 afin de démarrer les travaux au printemps 2022.

Dans le cadre de sa politique de renouvellement des réseaux, le SEBVF souhaite engager à l'issue de la fin des travaux de la 1ère tranche, la 2ère tranche de travaux sur un tronçon prioritaire dans le secteur Basse-Vigneulles Rural, au niveau des communes de Arriance et Herny, secteur jugé prioritaire par le Service Technique du SEBVF au regard des éléments en leur possession (rendements et nombre de fuites).

Ces travaux, estimés à 4 100 000 € HT envisagés sur les exercices 2023 à 2025 voir 2026, nécessitent le lancement d'un marché de Maîtrise d'Œuvre et des études complémentaires (levés topo, étude de sol) afin de parfaire leur chiffrage.

Les travaux comprendront :

- 14 700 ml de conduite en fonte DN60 à DN150,
- 350 reprises de raccordements individuels (environ).

L'engagement des études est nécessaire afin d'étudier les solutions techniques et optimiser la dépense à présenter au vote des prochains Budgets de la Collectivité.

DISCUSSION : --

<u>DÉCISION</u> :

Le Comité, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président :

*** à engager la procédure adaptée du marché N° 2021-158-T/MAPA des travaux de renouvellement des réseaux du secteur Basse-Vigneulles rural (1ère tranche) et à signer toutes les pièces afférentes,**

*** à engager la procédure adaptée du marché N° 2021-159-PI/MAPA de Maîtrise d'Œuvre des travaux de renouvellement des réseaux du secteur Basse-Vigneulles rural (2ème tranche) et à signer toutes les pièces afférentes.**

*** à solliciter l'aide de nos partenaires financiers, et notamment le Département de la Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse …. (Liste non exhaustive).**

VI – <u>POINTS ADOPTES au BUREAU du 11.05.2021</u>

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

A – Note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau : une information a été faite sur la note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau. Le Bureau ***a pris note*** de ce document, qui sera consultable et téléchargeable sur le site internet du SEBVF.

B – Indemnisation d'exploitants agricoles pour dégâts aux cultures : ***autorisation*** de mandater la somme de 50 € TTC à EARL du J. B.

C – Marchés publics attribués : ***information*** concernant les marchés publics, aux membres du Bureau Syndical :

- **ACCORD-CADRE n° 2021-153-F/MAPA :**
  Fourniture de produits de traitement pour l'usine de Décarbonatation de Basse-Vigneulles

  - **Lot n° 1 : Chaux éteinte en vrac : LHOIST (Société des Fours à Chaux de Dugny SAS)**
    Montant Minimum : 28 000,00 € HT
    Montant Maximum : 60 000,00 € HT

  - **Lot n° 2 : Chlorure ferrique en vrac : BRENNTAG Lorraine**
    Montant Minimum : 5 500,00 € HT
    Montant Maximum : 20 000,00 € HT

  - **Lot n° 3 : Polymères en poudre: ADIPAP SA**
    Montant Minimum : 1 400,00 € HT
    Montant Maximum : 6 000,00 € HT

D – Convention de mandat avec la Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD : ***validation*** de la convention de principe avec une réalisation des travaux à l'automne 2021.

E – Convention de mandat avec la Commune d'ANCERVILLE : ***autorisation*** de signer la convention de mandat avec la Commune d'ANCERVILLE.

F – Convention de mandat avec la Commune de PANGE : ***validation*** de la convention de principe avec une réalisation des travaux à l'automne 2021.

G – Divers :

Informations :

* sur le SIE de THIMONVILLE : Rencontre avec le SIE de VERNY, à sa demande, en vue d'une possible fourniture de 120 m3/jour à partir du Réservoir de Saint-Epvre sous réserve de sa faisabilité, et non à partir de TRAGNY (té en attente sur la fonte de 200 qui dessert le réservoir de JUVILLE). Le SEBVF ne souhaite pas amputer son développement en mobilisant les ressources de BASSE-VIGNEULLES

* sur les Impayés : Un point sera présenté au Comité. Pas de dégradation significative.

DISCUSSION : --

DÉCISION :

Le Comité, prend acte des décisions prises par le Bureau du 11.05.2021.

VII – DIVERS

Monsieur HOUILLON, Délégué de la Commune de HAN-sur-NIED, demande des précisions sur le régime d'astreinte des Agents de travaux.

Monsieur BLANCHARD fait un historique du dispositif des modalités actuelles qui ont d'ailleurs été soumises au Bureau Syndical du 16 janvier 2017. Le nombre d'agents soumis à l'astreinte est de 3. L'astreinte 1 est un Agent de Maîtrise qui reçoit les appels téléphoniques. A minima l'un des 3 agents d'astreinte de l'équipe a un permis poids lourd mais souvent 2. Le nombre d'astreintes consécutives est limité à deux. Le SEBVF respecte la législation en vigueur. L'astreinte mise en place est qualifiée de sécurité.

ANNEXES du RAPPORT ANNUEL

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2020	37
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2020 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2020)	38
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2	39
- Secteur Cités Minières (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	40
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	31
- Secteur de DELME	42
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	43
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	44
- Secteur de PANGE	45
- Secteur de RÉMILLY	46
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	47
- Secteur de LESSE-CHENOIS	48
• Prix de l'eau par secteur en 2020 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	49
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	50
- Secteur de DELME	51
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	52
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	53
- Secteur de PANGE	54
- Secteur de RÉMILLY	55
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	56
- Secteur de LESSE-CHENOIS	57
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	58-61
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	62
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2020	63
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2020	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (Forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	64
- Unité de Distribution SEBVF 3 (forage de BASSE-VIGNEULLES)	65
- Unité de Distribution de CHENOIS	66

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.

ANNÉE 2020

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	89 469	139 801	50 332	31.12.2019	31.12.2020
FORAGE 605	1 659 137	2 039 971	380 834	31.12.2019	31.12.2020
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	199 503	496 188	296 685	31.12.2019	31.12.2020
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	2 050 176 0	2 266 273 253 488	469 585	31.12.2019 10.06.2020	10.06.2020 31.12.2020
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	2 389 243 0	2 639 125 222 873	472 755	31.12.2019 17.06.2020	17.06.2020 31.12.2020
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	2 049 239 0	2 326 945 333 706	611 412	31.12.2019 17.06.2020	17.06.2020 31.12.2020
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	3 259 640 0	3 595 327 412 788	748 475	31.12.2019 18.06.2020	18.06.2020 31.12.2020
FORAGE HOLACOURT	595 531	785 762	190 231	31.12.2019	31.12.2020
TOTAL			**3 220 309 m3**		

VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
(Volumes facturés en 2020)

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2017 publiée au 01/01/2020	VOLUME FACTURÉ (M^3)			VOLUME TOTAL facturé en 2020 (M^3)
			2020/1	2020/2	2020/3	
BASSE-VIGNEULLES	6 070	16 691	205 880	205 797	260 701	672 378
KALHYGE (anciennement Initial BTB)	1					37 469
COURCELLES-CHAUSSY	1 416	3 808	53 862	53 072	55 343	162 277
DELME	1 664	3 492	58 785	56 801	68 657	184 243
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	2 036	4 465	60 199	59 057	68 578	187 834
MC DO (*)	1					926
CORA (*)	3					12 201
Sarl SODITHIS (*)	2					4 157
RESTAURANT AUTOROUTE (*)	1					8 458
PANGE	2 472	5 595	88 215	88 631	101 359	278 205
RÉMILLY	1 388	3 058	46 577	48 919	51 006	146 502
SERVIGNY - FRÉCOURT	1 185	3 017	44 283	42 548	48 111	134 942
CITÉS MINIÈRES (FAULQUEMONT – CRÉHANGE)	1 608		49 829	43 779	58 596	152 204
GUESSLING-HÉMERING	1 105	2 414	33 018	30 922	37 850	101 790
LESSE - CHENOIS	1 153	2 533	35 712	39 252	44 968	119 932
TOTAL	**20 105**	**45 073**	**676 360**	**668 778**	**795 169**	**2 203 518**

(*) Facturation mensuelle.

ANNÉE 2020

Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
BASSE-VIGNEULLES 1	159	CREHANGE	778	3 923	27 205	30 018	35 329	92 552	106 765	96 632	97 048
	209	FAULQUEMONT	1 780	5 394	74 658	73 190	83 547	231 395	242 881	244 286	239 056
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES 1	2 558	9 317	101 863	103 208	118 876	323 947	349 646	340 918	336 104
BASSE-VIGNEULLES 2	008	ADELANGE	120	216	3 525	3 621	5 139	12 285	13 735	11 850	11 901
	029	ARRIANCE	105	214	3 522	3 280	4 400	11 202	12 303	12 504	11 841
	047	BAMBIDERSTROFF	509	1 080	11 599	12 294	15 578	39 471	41 375	40 215	39 864
	048	BANNAY	30	75	668	715	1 040	2 423	2 580	2 475	2 181
	085	BIONVILLE	172	390	4 720	5 116	6 413	16 249	17 885	16 865	15 537
	105	BOUSTROFF	65	151	2 665	2 811	3 932	9 408	9 899	9 072	9 029
	115	BRULANGE	50	104	1 429	1 184	1 613	4 226	5 139	4 393	5 347
	190	ELVANGE	184	402	5 831	6 888	8 010	20 729	23 175	20 794	22 226
	217	FLETRANGE	430	950	13 821	11 441	18 419	43 681	46 738	42 729	44 052
	230	FOULIGNY	110	197	4 618	4 286	6 437	15 341	18 960	15 643	16 045
	276	GUINGLANGE	150	334	5 033	5 827	6 604	17 464	19 908	16 992	16 878
	284	HALLERING	65	118	1 316	1 292	1 657	4 265	4 878	4 691	4 621
	297	HARPRICH	108	179	3 046	2 940	4 486	10 472	10 716	10 460	10 710
	313	HEMILLY	71	146	2 514	3 217	3 464	9 195	10 220	9 377	9 937
	319	HERNY	242	513	7 372	7 062	9 122	23 556	24 197	24 040	28 199
	430	MAINVILLERS	149	343	3 639	3 980	5 195	12 814	14 014	13 123	13 153
	442	MANY	129	261	2 862	3 019	3 920	9 801	11 647	12 512	10 519
	444	MARANGE-ZONDRANGE	160	343	6 129	4 596	8 130	18 855	21 168	26 854	27 375
	670	THICOURT	69	144	4 325	3 537	5 917	13 779	12 929	9 480	10 371
	673	THONVILLE	23	47	690	850	1 212	2 752	2 648	2 692	2 517
	679	TRITTELING-REDLACH	231	537	6 240	6 443	9 645	22 328	22 389	21 787	22 709
	714	HAUTE-VIGNEULLES	219	425	5 510	5 283	8 122	18 915	19 134	18 025	18 490
	717	VILLER	121	205	2 943	2 907	3 370	9 220	10 959	9 875	9 763
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES 2	3 512	7 374	104 017	102 589	141 825	348 431	376 596	356 448	363 265

ANNÉE 2020

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur Cités Minières
(CRÉHANGE et FAULQUEMONT)

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
CITES	159	CREHANGE	945		31 241	28 078	38 709	98 028	106 067	94 049	94 000
	209	FAULQUEMONT	663		18 588	15 701	19 887	54 176	59 952	54 782	55 491
		TOTAL CITES	1 608	0	49 829	43 779	58 596	152 204	166 019	148 831	149 491

ANNÉE 2020

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de COURCELLES-CHAUSSY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
COURCELLES-CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1 233	3 397	47 928	46 981	48 764	143 673	155 539	160 620	158 773
	200	LES ETANGS	183	411	5 934	6 091	6 579	18 604	18 584	18 311	19 926
		TOTAL COURCELLES-CHAUSSY	1 416	3 808	53 862	53 072	55 343	162 277	174 123	178 931	178 699

ANNÉE 2020

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de DELME

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	84	151	2 406	2 359	2 667	7 432	7 578	7 212	6 450
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	164	280	3 755	3 833	4 978	12 566	13 091	12 335	12 397
	171	DELME	487	1 133	16 705	15 661	19 396	51 762	56 427	56 374	49 483
	182	DONJEUX	48	98	1 253	1 294	1 595	4 142	4 234	4 141	3 679
	231	FOVILLE	42	98	1 433	1 364	1 719	4 516	5 696	4 626	4 311
	349	JALLAUCOURT	79	166	2 928	2 564	2 873	8 365	8 862	8 802	8 509
	354	JUVILLE	63	124	4 415	4 508	5 638	14 561	10 681	8 747	7 837
	381	LANEUVEVILLE	117	306	4 149	4 099	4 400	12 648	13 782	13 316	12 224
	391	LEMONCOURT	37	71	2 184	2 289	2 858	7 331	7 143	6 696	5 928
	406	LIOCOURT	72	143	3 131	2 703	3 202	9 036	10 204	7 525	7 067
	436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	71	127	3 609	3 252	3 135	9 996	10 569	10 547	9 922
	440	MANHOUE	78	145	1 945	1 863	2 441	6 249	6 864	7 170	6 219
	472	MONCHEUX	65	151	2 469	2 398	3 644	8 511	8 240	8 200	8 397
	525	ORIOCOURT	29	58	947	969	1 218	3 134	3 005	2 947	3 054
	559	PUZIEUX	95	192	3 629	3 776	4 273	11 678	11 847	10 827	10 923
	727	VIVIERS	62	124	1 891	1 874	2 219	5 984	6 428	6 205	4 980
	737	VULMONT	27	31	944	933	1 055	2 932	3 423	3 237	2 944
	755	XOCOURT	44	94	992	1 062	1 346	3 400	3 792	3 925	3 535
		TOTAL DELME	1 664	3 492	58 785	56 801	68 657	184 243	191 866	182 832	167 859

ANNÉE 2020

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de GUESSLING-HÉMERING

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	454	932	11 377	10 603	13 296	35 276	36 463	32 979	34 468
	549	PONTPIERRE	320	738	11 218	10 593	12 708	34 519	33 645	33 768	34 708
	389	LELLING	209	484	6 355	5 750	6 984	19 089	18 407	19 203	17 795
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	122	260	4 068	3 976	4 862	12 906	11 547	11 706	11 876
		TOTAL GUESSLING-HEMERING	1 105	2 414	33 018	30 922	37 850	101 790	100 062	97 656	98 847

ANNÉE 2020

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 716	3 747	52 728	50 580	59 203	162 511	179 436	164 234	168 120
	762	ZIMMING	320	718	7 471	8 477	9 375	25 323	26 178	23 906	24 792
		TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD	2 036	4 465	60 199	59 057	68 578	187 834	205 614	188 140	192 912

ANNÉE 2020

VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE

(en m3)

Secteur de PANGE

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
PANGE	037	AUBE	124	273	3 765	4 178	3 860	11 803	10 971	12 432	10 722
	148	COLLIGNY-MAIZERY	226	589	7 614	7 986	8 175	23 775	23 567	27 991	23 552
	156	COURCELLES-SUR-NIED	535	1 201	14 744	15 057	18 459	48 260	49 355	52 012	47 154
	385	LAQUENEXY	491	1 163	25 078	21 507	27 493	74 078	55 157	55 311	54 882
	431	MAIZEROY	170	393	6 093	6 277	7 474	19 844	19 900	19 527	19 899
	533	PANGE	421	893	14 289	16 625	16 755	47 669	40 656	41 099	41 369
	654	SILLY-SUR-NIED	335	705	9 822	9 296	10 904	30 022	29 401	29 810	31 161
	656	SORBEY	170	378	6 810	7 705	8 239	22 754	21 251	20 289	19 697
		TOTAL PANGE	2 472	5 595	88 215	88 631	101 359	278 205	250 258	258 471	248 436

ANNÉE 2020

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de RÉMILLY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
REMILLY	020	ANCERVILLE	136	304	3 717	4 072	4 487	12 276	11 997	11 968	11 611
	057	BECHY	267	635	7 678	8 002	8 873	24 553	24 192	24 365	22 633
	572	REMILLY	985	2 119	35 182	36 845	37 646	109 673	111 066	111 425	103 193
		TOTAL REMILLY	1 388	3 058	46 577	48 919	51 006	146 502	147 255	147 758	137 437

ANNÉE 2020

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
SERVIGNY - FRÉCOURT	055	BAZONCOURT	216	542	8 786	8 130	9 054	25 970	26 280	23 772	23 383
	127	CHANVILLE	60	133	2 638	2 017	2 562	7 217	6 880	6 992	6 767
	392	LEMUD	217	504	7 456	6 674	7 668	21 798	20 773	19 816	22 691
	563	RAVILLE	132	270	3 843	3 450	3 957	11 250	11 238	10 639	10 489
	627	SANRY-SUR-NIED	174	294	5 100	4 947	5 900	15 947	14 155	12 765	11 755
	648	SERVIGNY (y compris FRÉCOURT)	210	488	8 582	8 416	11 877	28 875	30 527	30 838	31 222
	695	VARIZE-VAUDONCOURT	63	561	3 229	3 107	3 314	9 650	8 021	9 505	8 939
	718	VILLERS-STONCOURT	113	225	4 649	5 807	3 779	14 235	14 037	13 290	14 277
		TOTAL SERVIGNY-FRECOURT	1 185	3 017	44 283	42 548	48 111	134 942	131 911	127 617	129 523

ANNÉE 2020

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2020				2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2020)	2020/1	2020/2	2020/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
CHENOIS	007	ADAINCOURT	54	126	1 642	1 780	2 290	5 712	5 482	4 991	5 338
	027	ARRAINCOURT	67	129	2 199	2 354	3 263	7 816	6 849	6 757	6 267
	054	BAUDRECOURT	100	187	3 289	3 605	3 931	10 825	11 650	11 127	10 657
	138	CHENOIS	36	83	904	1 220	1 300	3 424	3 307	3 238	2 966
	236	FREMERY	45	77	2 190	2 003	2 161	6 354	7 061	7 503	7 574
	293	HAN-SUR-NIED	104	266	3 135	3 724	4 173	11 032	9 841	9 379	9 459
	328	HOLACOURT	42	90	1 019	1 323	1 420	3 762	3 914	3 446	3 536
	395	LESSE	102	210	2 926	3 061	3 554	9 541	10 136	9 406	9 334
	424	LUCY	114	230	3 779	4 047	4 345	12 171	12 367	12 850	12 740
	609	SAINT EPVRE	55	177	2 720	2 500	3 363	8 583	9 842	8 750	8 628
	698	VATIMONT	153	324	3 924	5 199	5 670	14 793	14 628	14 269	15 059
	726	VITTONCOURT	167	378	4 576	5 210	6 211	15 997	17 246	16 050	16 536
	728	VOIMHAUT	114	256	3 409	3 226	3 287	9 922	10 791	10 271	10 905
		TOTAL CHENOIS	1 153	2 533	35 712	39 252	44 968	119 932	123 114	118 037	118 999

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de BASSE-VIGNEULLES

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
8	ADELANGE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
29	ARRIANCE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
47	BAMBIDERSTROFF	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
48	BANNAY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
85	BIONVILLE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
105	BOUSTROFF	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
115	BRULANGE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
159	CREHANGE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
190	ELVANGE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
209	FAULQUEMONT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
217	FLETRANGE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
230	FOULIGNY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
276	GUINGLANGE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
284	HALLERING	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
297	HARPRICH	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
313	HEMILLY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
319	HERNY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
430	MAINVILLERS	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
442	MANY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
444	**(MARANGE)**-ZONDRANGE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
444	MARANGE-**(ZONDRANGE)**	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
670	THICOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
673	THONVILLE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
679	TRITTELING	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,00822 €	0,09 €
717	VILLER	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de COURCELLES-CHAUSSY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
155	COURCELLES-CHAUSSY *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,49 €	0,233 €		1,72 €	3,39 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
200	LES ETANGS *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,61 €	0,233 €		1,84 €	3,51 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				

* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de DELME

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
10	ALAINCOURT-LA-COTE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
40	AULNOIS-SUR-SEILLE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
171	DELME	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
182	DONJEUX	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
231	FOVILLE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
349	JALLAUCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
354	JUVILLE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
381	LANEUVILLE-EN-SAULNOIS *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,99 €	0,233 €		2,22 €	3,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
391	LEMONCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
406	LIOCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
440	MANHOUE *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,35 €	0,233 €		1,58 €	3,25 €	0,173579	0,010 €	0,18 €		0,27 €		0,27 €
472	MONCHEUX	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
525	ORIOCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
559	PUZIEUX	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
727	VIVIERS	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
737	VULMONT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
755	XOCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				

* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de GUESSLING-HÉMERING

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
275	GUESSLING-HEMERING	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,51 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
389	LELLING	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,51 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
549	PONTPIERRE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220 €		0,00822 €	0,09 €
686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220 €		0,00822 €	0,09 €

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,01 €	0,09 €
762	ZIMMING	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €	0,08220		0,01 €	0,09 €

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de PANGE

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
37	AUBE *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,20 €	0,233 €		1,43 €	3,10 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
432	COLLIGNY-**MAIZERY** *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,58 €	0,233 €		1,81 €	3,48 €	0,173579	0,010 €	0,18 €		0,23379 €		0,23 €
148	**COLLIGNY**-MAIZERY *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,49 €	0,233 €		1,72 €	3,39 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
156	COURCELLES-SUR-NIED *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,31 €	0,233 €		1,54 €	3,21 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
385	LAQUENEXY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,14 €	0,233 €	0,14 €	1,51 €	3,18 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
431	MAIZEROY *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		2,21 €	0,233 €		2,44 €	4,11 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
533	PANGE *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,49 €	0,233 €		1,72 €	3,39 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
654	SILLY-SUR-NIED *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,22 €	0,233 €		1,45 €	3,12 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
656	SORBEY *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		2,12 €	0,233 €		2,35 €	4,02 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				

* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de RÉMILLY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
20	ANCERVILLE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,54 €	0,233 €	0,18 €	1,95 €	3,62 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
57	BECHY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,40 €	0,233 €	0,16 €	1,80 €	3,46 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
572	REMILLY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,54 €	0,233 €	0,18 €	1,95 €	3,62 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de SERVIGNY – FRÉCOURT

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
55	BAZONCOURT *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,17 €	0,233 €		1,40 €	3,07 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
127	CHANVILLE *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,00 €	0,233 €		1,23 €	2,90 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
392	LEMUD	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,54 €	0,233 €	0,18 €	1,95 €	3,62 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
563	RAVILLE *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		2,47 €	0,233 €		2,70 €	4,37 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
627	SANRY-SUR-NIED *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,31 €	0,233 €		1,54 €	3,21 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		2,47 €	0,233 €		2,70 €	4,37 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
	FRECOURT *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,57 €	0,233 €		1,80 €	3,47 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
695	VARIZE-VAUDONCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
718	VILLERS-STONCOURT *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,84 €	0,233 €		1,07 €	2,74 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				

* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

PRIX de L'EAU 2020

SECTEUR de LESSE-CHENOIS

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
7	ADAINCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
27	ARRAINCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
54	BAUDRECOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
138	CHENOIS	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
236	FREMERY	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
293	HAN-SUR-NIED	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
328	HOLACOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
395	LESSE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
424	LUCY *	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		1,85 €	0,233 €		2,08 €	3,75 €	0,173579	0,010 €	0,18 €		0,16839 €		0,16839 €
609	SAINT-EPVRE	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €						1,67 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
698	VATIMONT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
726	VITTONCOURT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				
728	VOIMHAUT	1,15 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,67 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,89 €	0,173579	0,010 €	0,18 €				

* Pas de TVA sur Assainissement et Modernisation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

6,44 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

70,66 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

2,53 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020

2,17 € d'autres redevances payés par les usagers concernés (pêcheurs, chasseurs...)

0,30 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

7,16 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

10,69 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.

5,73 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

40,13 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

15,92 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020

10,99 € aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable et les économies d'eau

20,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

7,19 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

POURCENTAGE DES AIDES ACCORDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN LIEN AVEC L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

62 %

NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS EN 3 ANS EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE AVEC UNE CONTRIBUTION DE L'AGENCE DE L'EAU À HAUTEUR DE 43%

96

NOMBRE DE CAPTAGES D'EAU POTABLE "PRIORITAIRES" BÉNÉFICIANT D'UN PLAN D'ACTIONS FINANCÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU

128

MONTANT DES AIDES INDIVIDUELLES OCTROYÉES AUX AGRICULTEURS POUR DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

9,5 M€

SURFACES (EN M²) DÉSIMPERMÉABILISÉES OU DÉRACCORDÉES DU RÉSEAU PUBLIC

175 096

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES RESTAURÉES, ENTRETENUES OU ACQUISES

597

MONTANT MOBILISÉ * POUR SOUTENIR L'EFFORT DE REPRISE ÉCONOMIQUE ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

80 M€

** dans le cadre du plan d'accélération "Eau 2021"*

NOMBRE DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉS ET SUBSTITUÉS AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU

1,4 M

LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1er concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation.
L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.**
En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1er mars 2021.

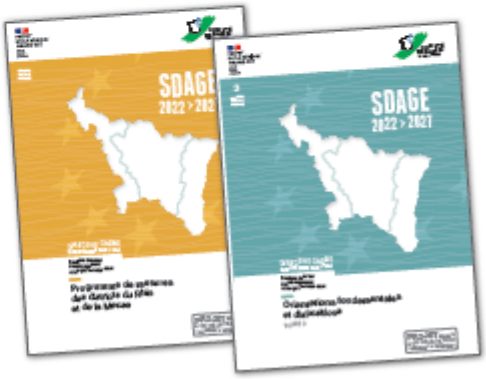

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Réalisation : AELB-DIC • mars 2021
Impression : Agence de l'eau Rhin-Meuse
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - stockphoto • application : AERM&C

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

EN IMMERSION

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site **enimmersion-eau.fr**

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"

CARTE des Communes du SEBVF par secteurs

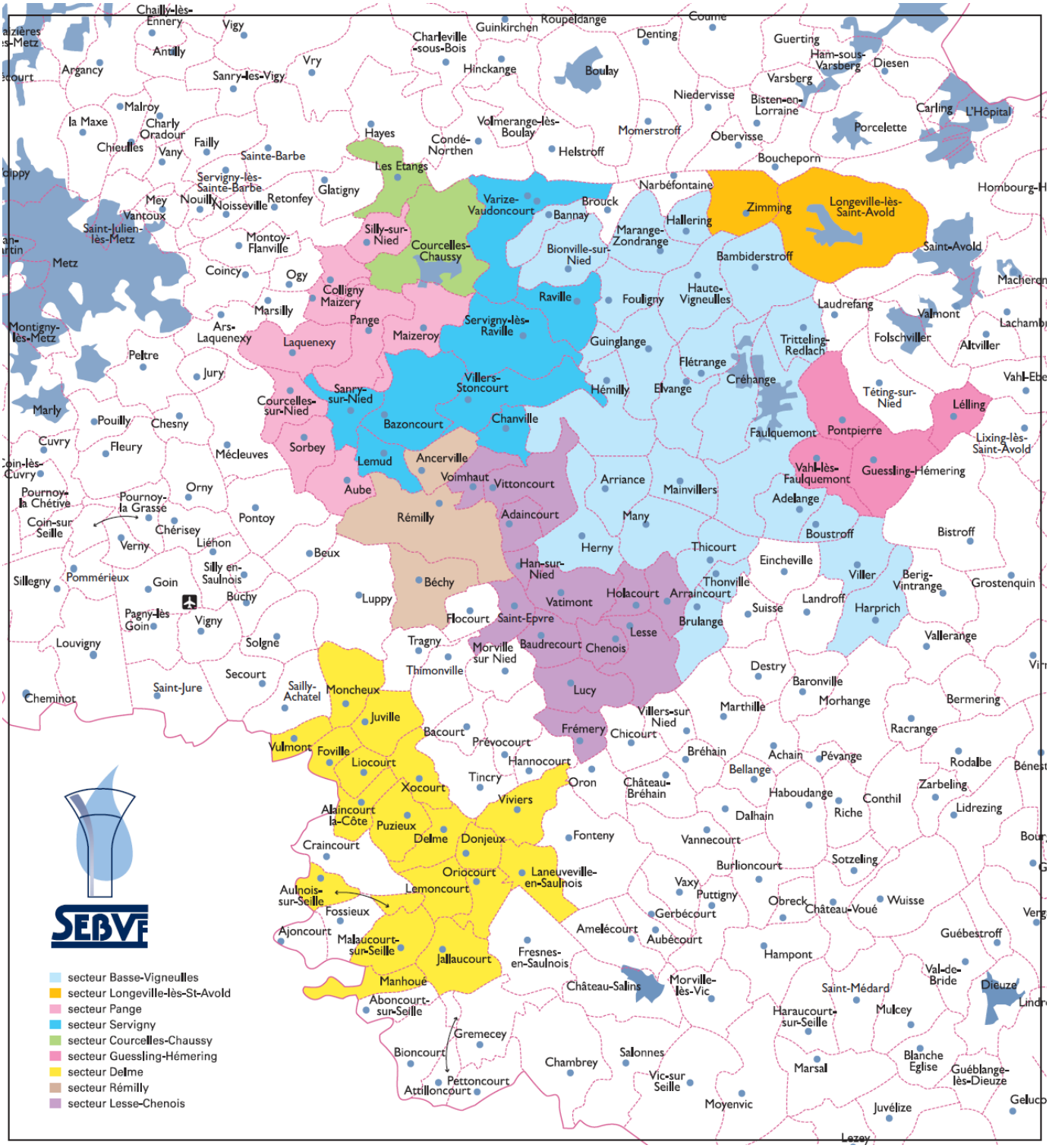

ARS GRAND EST- Délégation territoriale 57
***
4, rue des messageries
57045 METZ CEDEX 1

Standard Régional : 03 83 3930 30

ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE ANNEE : 2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

L'eau distribuée en 2020 par l'unité de distribution "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre température.

L'eau distribuée en 2020 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

L'eau distribuée en 2020 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2021

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.
L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.
Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.
Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.
Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 2
Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT
Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7
Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.
Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation, de déferrisation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques *Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux*	0	80	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES *Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels*	0,18 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES *Herbicides, fongicides, biocides...* Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH)
Teneur en calcium et magnésium dans l'eau

22,97 °F

TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure

AGRESSIVITE DE L'EAU
Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée

2

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES
Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE	
MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- *Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer*
- *Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.*
- *Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.*
- *Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.*

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr MAI 2021

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.
L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.
Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.
Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.
Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 3
Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT
Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7
Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.
Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques *Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux*	0	21	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES *Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels*	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES *Herbicides, fongicides, biocides...* Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH)
Teneur en calcium et magnésium dans l'eau

21,25 °F

TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure

AGRESSIVITE DE L'EAU
Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée

2

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES
Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE	
MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- *Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer*
- *Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.*
- *Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.*
- *Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.*

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2021

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.
L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.
Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.
Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.
Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : CHENOIS
Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT
Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 1
Protection des captages : Le captage est protégé.
Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de déferrisation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques *Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux*	0	17	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES *Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels*	0,67 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES *Herbicides, fongicides, biocides...* Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH) *Teneur en calcium et magnésium dans l'eau*	22,80 °F	TH: 0 à 7°F — Eau: Très douce TH: 7 à 15°F — Eau: Douce TH: 15 à 30°F — Eau: Plutôt dure TH: 30 à 40°F — Eau: Dure TH: + de 40°F — Eau: Très dure
AGRESSIVITE DE L'EAU *Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée*	2	Valeur de l'indicateur: 0 — Eau: Entartrante 1 — Légèrement entartrante 2 — A l'équilibre 3 — Légèrement agressive 4 — Agressive En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE	
MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2020 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- *Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer*
- *Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.*
- *Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.*
- *Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.*

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

ANNEXE 1

Hivory

SITE : FAULQUEMONT REDLACH BIS N°G2R 570992

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 08/11/2007

Entre les soussignés :

1) LE SYNDICAT DES EAUX DE BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT sis 13 rue du Moulin à FAULQUEMONT (57 380), représenté par Monsieur **Pierre BLANCHARD**, agissant aux présentes en qualité de Président du Syndicat, dûment habilité aux fins de signature des présentes par délibération du Bureau Syndical en date du .....

Ci-après dénommé*(e)(s) le* " **PROPRIÉTAIRE**"
D'une part,

et :

2) HIVORY, société par actions simplifiée, au capital de 35.343.347,21 euros, dont le siège social se situe124 boulevard de Verdun (92400) COURBEVOIE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 838 867 323, représentée par Madame Stéphanie GABRION agissant en qualité de Responsable des Relations et du Développement Patrimoine Région Nord & Est, dûment habilitée aux fins de signature des présentes,

et ci-après dénommée le « **PRENEUR** ».

D'autre part,

Ci-après dénommé(e)s ensemble les « **Parties** »

Paraphe du « Propriétaire » Page 1 sur 6 Paraphe du « Preneur »

Dans ces hypothèses, le PRENEUR abandonnera au PROPRIÉTAIRE, à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, le solde du loyer déjà versé au titre de l'annuité considérée.

Le PRENEUR fera son affaire personnelle de toutes les autorisations administratives nécessaires. En cas de non-obtention desdites autorisations, la présente convention serait résolue de plein droit sans indemnité.

ARTICLE 3 : LOYER – INDEXATION

1) Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel d'un montant de 6700,00 €. H.T. (Six-mille sept-cent Euros Hors Taxes), net de toutes charges, à régler annuellement, par avance, par virement bancaire selon les modalités définies ci-après.

2) Le PROPRIÉTAIRE pourra toutefois adresser toutes correspondances liées au loyer avec la mention ***FAULQUEMONT REDLACH BIS*** / **N°G2R 570992**, à l'adresse mail suivante :

bailleur@hivory.fr

ou à défaut à l'adresse suivante :

HIVORY
Service comptabilité
124 boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE

Les paiements seront effectués dans les QUARANTE-CINQ (45) jours suivant l'envoi *de ladite facture/ dudit titre*, le premier d'entre eux, compte tenu du délai d'obtention des autorisations administratives, interviendra soixante (60) jours à compter de la date de prise d'effet des présentes.

3) Le loyer visé dans le présent article variera en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction publié trimestriellement. Le réajustement du loyer se fera chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail.

L'indice de base retenu conventionnellement est le dernier publié à la date de prise d'effet du bail et l'indice de comparaison, celui du même trimestre de l'année suivante.
Pour les années suivantes, l'indice de comparaison utilisé pour le calcul d'une indexation d'une année, deviendra l'indice de base de l'indexation de l'année suivante, et ainsi de suite d'année en année.

Dans le cas où l'indice de comparaison ne serait pas publié lors de la date fixée pour la révision, le terme sera provisoirement payé sur la base du loyer antérieur et réajusté lors de la première échéance qui suivra la publication de l'indice. En cas de remplacement de cet indice, le nouvel indice lui sera substitué de plein droit dans les conditions et selon le coefficient de raccordement fixé.

Pour le cas où l'indice cesserait d'être publié et à défaut de son remplacement, les parties se mettront d'accord pour lui substituer un autre indice. A défaut d'accord, l'indice de remplacement sera déterminé par deux experts choisis d'un commun accord ou désignés d'office à la requête de la partie la plus diligente par Monsieur Le Président du Tribunal de Grande Instance des Lieux Loués.

Article 4 - Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entrera en vigueur le 01/12/2022.

Article 5 - Autres dispositions de la convention

Les autres dispositions de la Convention du 08/11/2007 sont inchangées.

Article 6 : Confidentialité

Les Parties s'engagent à considérer comme confidentiels la présente convention, ses annexes et tous autres documents, informations et données, quel qu'en soit le support, que les Parties ont eu à échanger au préalable de la conclusion ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou de les divulguer à des tiers pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Partie concernée.
Le présent engagement est pris pour une période égale à la durée du présent bail et de ses reconductions ou renouvellement éventuels, augmentée de deux (2) ans à compter de la fin dudit bail quelle qu'en soit la cause.

Les données collectées dans le cadre de la présente convention font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par LE PRENEUR pour la gestion de son patrimoine.

Fait à Metz,

En DEUX exemplaires originaux,
De 6 pages chacun.

POUR "LE PROPRIETAIRE"	**POUR "LE PRENEUR"**
Date.....	
SYNDICAT DES EAUX DE BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT	**HIVORY**
M. Pierre BLANCHARD	**Mme Stéphanie GABRION**

ANNEXE 1 : PLAN DES SURFACES LOUEES

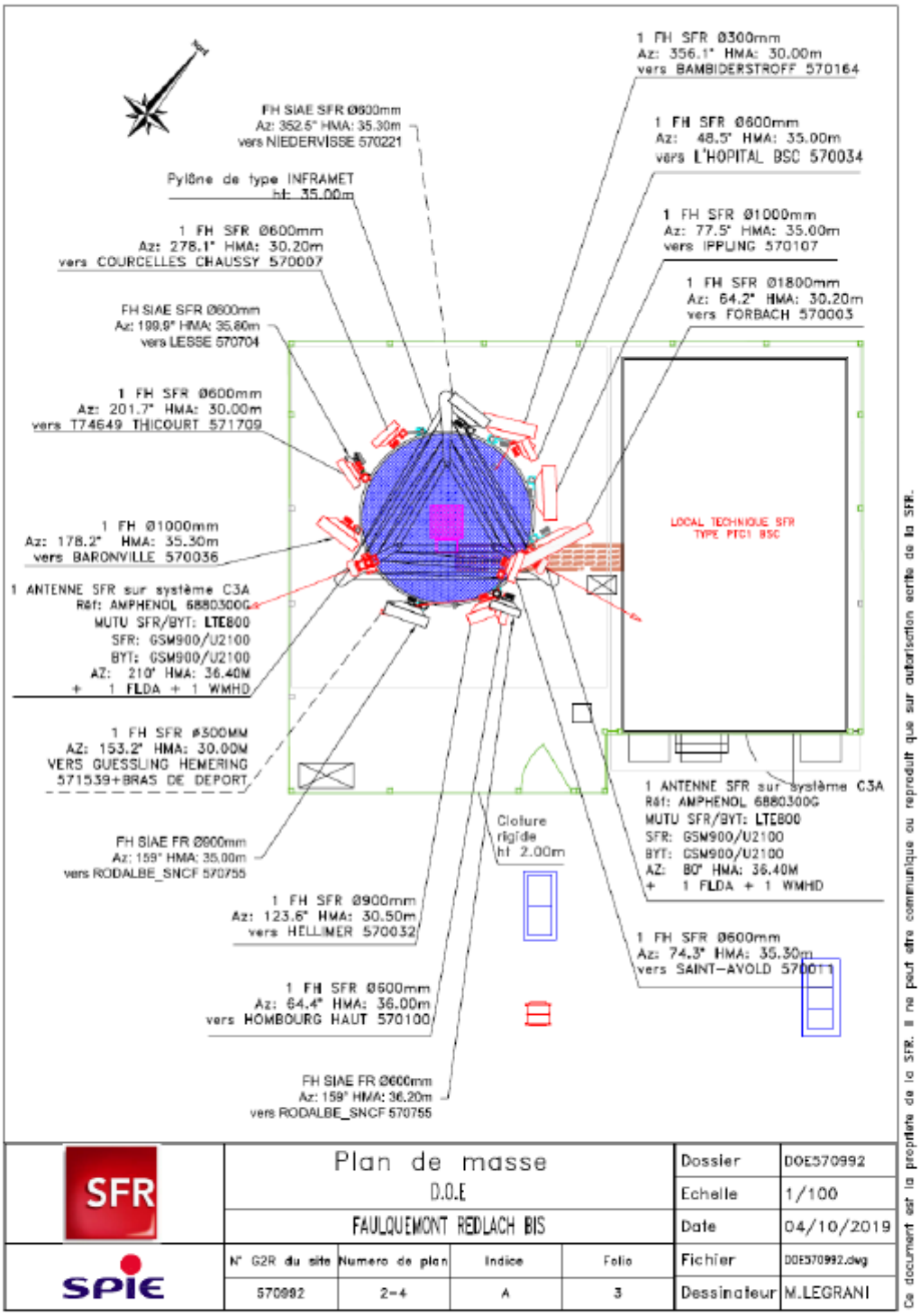

Paraphe du « Propriétaire » Page 5 sur 6 Paraphe du « Preneur »

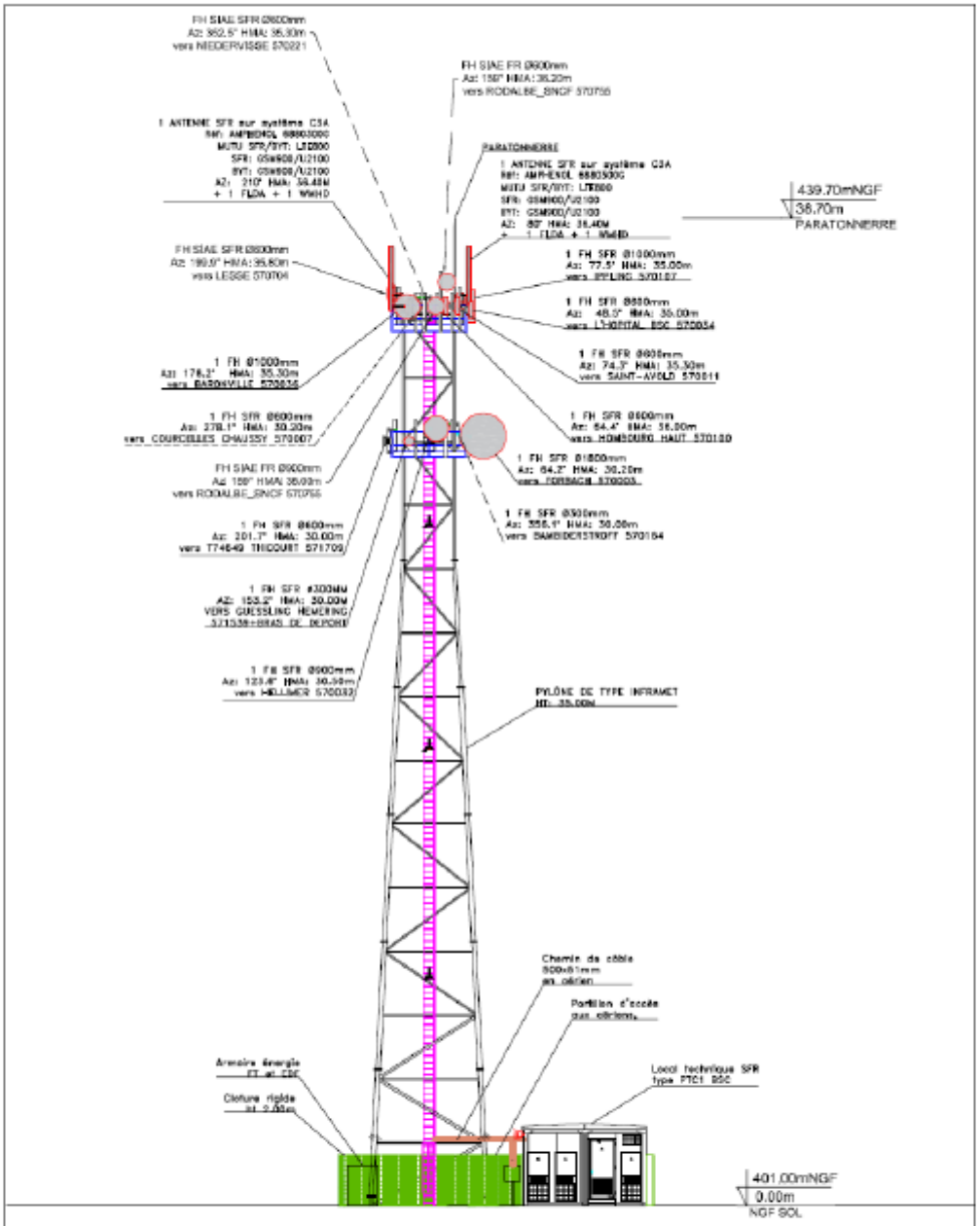

SFR	Plan élévation D.O.E				Dossier	DOE570992
					Echelle	1/200
	FAULQUEMONT REDLACH BIS				Date	04/10/2019
SPIE	N° G2R du site	Numero de plan	Indice	Folio	Fichier	DOE570992.dwg
	570992	2-4	A	4	Dessinateur	M.LEGRANI

Ce document est la propriété de la SFR. Il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de la SFR.

ANNEXE 2

SYNTHESE DES IMPAYES au 15.03.2021

	15.03.2010	15.03.2011	15.03.2012	07.03.2013	18.03.2014	19.03.2015	15.03.2016	07.03.2017	13.07.2017	13.11.2017	15.03.2018	16.07.2018	16.11.2018	29.04.2019	15.07.2019	31.10.2019	10.02.2020	10.11.2020	15.03.2021
1997	174,34 €	72,45 €	72,45 €	72,45 €	72,45 €	72,45 €													
1998	72,15 €																		
1999	180,18 €	79,81 €																	
2000	1 147,16 €	1 147,16 €	724,14 €	724,14 €	724,14 €	724,14 €	724,14 €	724,14 €	724,14 €	724,14 €	98,15 €	98,15 €	98,15 €	98,15 €	98,15 €	98,15 €	98,15 €		
2001	2 194,74 €	2 194,74 €	1 719,50 €	1 681,64 €	1 681,64 €	1 681,64 €	1 408,74 €	1 146,53 €	1 139,03 €	1 139,03 €	248,12 €	248,12 €	248,12 €	248,12 €	248,12 €	248,12 €	228,91 €	14,97 €	5,37 €
2002	4 884,60 €	4 199,18 €	3 971,36 €	3 860,98 €	3 860,98 €	3 860,98 €	3 835,41 €	3 308,11 €	3 235,83 €	3 235,83 €	3 235,83 €	3 235,83 €	3 235,83 €	3 235,83 €	3 235,83 €	3 235,83 €	3 068,34 €	287,50 €	287,50 €
2003	14 710,04 €	12 698,03 €	11 461,15 €	10 941,85 €	8 101,32 €	7 324,01 €	5 733,32 €	5 017,61 €	4 570,82 €	4 570,82 €	4 563,32 €	4 563,32 €	4 563,32 €	4 563,32 €	4 563,32 €	4 563,32 €	4 358,74 €	6,50 €	0,00 €
2004	25 709,13 €	20 600,39 €	20 094,86 €	17 743,81 €	10 522,47 €	9 196,15 €	6 956,45 €	6 296,89 €	5 355,10 €	5 257,14 €	4 922,78 €	4 922,78 €	4 922,78 €	4 830,02 €	4 830,02 €	4 599,11 €	4 482,04 €	4 155,13 €	4 155,13 €
2005	55 620,18 €	43 026,32 €	38 479,19 €	33 782,03 €	15 241,34 €	13 451,88 €	11 169,96 €	10 827,60 €	9 828,43 €	9 799,45 €	9 713,02 €	9 613,02 €	9 613,02 €	9 332,14 €	9 332,14 €	9 332,14 €	9 187,19 €	8 540,87 €	8 540,87 €
2006	78 219,79 €	52 661,65 €	43 222,07 €	34 459,70 €	28 429,11 €	26 253,79 €	20 362,10 €	19 375,97 €	15 536,27 €	15 199,37 €	15 062,46 €	15 018,41 €	15 016,79 €	14 156,80 €	14 156,80 €	13 963,89 €	13 843,05 €	12 438,61 €	12 017,43 €
2007	143 020,43 €	97 876,50 €	80 846,21 €	58 943,06 €	50 398,77 €	47 195,80 €	38 073,55 €	36 078,72 €	32 950,93 €	32 392,46 €	31 904,73 €	31 353,55 €	30 482,54 €	29 106,44 €	29 105,51 €	28 708,15 €	28 165,83 €	26 257,77 €	25 485,55 €
2008	216 834,00 €	136 045,68 €	101 941,69 €	77 723,22 €	56 886,27 €	49 359,94 €	40 590,85 €	37 346,26 €	33 868,10 €	32 289,01 €	31 360,53 €	30 892,47 €	30 517,85 €	28 770,18 €	28 770,18 €	28 376,04 €	27 170,34 €	24 712,16 €	23 759,63 €
2009	320 250,30 €	143 722,89 €	99 829,05 €	73 358,60 €	51 103,30 €	46 496,22 €	35 171,44 €	32 523,92 €	30 922,31 €	29 938,46 €	28 282,89 €	28 113,37 €	27 942,24 €	27 329,47 €	27 322,24 €	26 482,17 €	25 540,88 €	20 960,26 €	20 081,96 €
2010		290 931,22 €	119 214,03 €	74 369,30 €	55 495,77 €	46 651,09 €	36 748,67 €	32 856,87 €	30 062,30 €	29 428,48 €	28 473,94 €	28 163,57 €	27 603,61 €	25 909,70 €	25 879,76 €	24 901,20 €	23 770,82 €	21 747,67 €	20 735,27 €
2011			291 670,64 €	115 296,44 €	69 082,02 €	52 246,59 €	40 290,28 €	33 932,59 €	31 402,86 €	30 850,11 €	30 211,83 €	29 503,08 €	29 369,43 €	27 417,02 €	27 382,28 €	26 262,44 €	25 076,22 €	22 510,11 €	20 848,72 €
2012				269 590,74 €	108 439,81 €	74 833,75 €	58 254,27 €	50 459,04 €	46 822,48 €	44 941,67 €	43 846,88 €	43 530,01 €	43 208,55 €	40 650,44 €	40 278,78 €	39 132,38 €	37 089,90 €	33 480,70 €	31 645,20 €
2013					256 270,77 €	106 319,71 €	78 364,61 €	65 925,15 €	60 579,90 €	57 899,05 €	55 055,89 €	53 650,83 €	52 106,96 €	49 328,09 €	48 834,46 €	46 611,35 €	44 156,11 €	31 906,95 €	27 437,61 €
2014						278 969,75 €	114 422,22 €	87 547,20 €	78 319,64 €	72 221,35 €	65 482,64 €	61 926,84 €	59 341,57 €	55 060,99 €	53 694,69 €	50 495,25 €	43 745,66 €	34 756,19 €	30 579,05 €
2015							246 452,25 €	132 516,96 €	112 979,57 €	102 890,53 €	92 106,53 €	86 817,46 €	82 920,75 €	78 173,04 €	75 875,33 €	69 438,24 €	62 482,39 €	48 657,09 €	43 895,66 €
2016								284 410,20 €	151 773,36 €	128 777,15 €	106 748,34 €	98 410,06 €	90 137,14 €	81 193,35 €	78 130,54 €	69 624,05 €	61 222,23 €	46 114,29 €	40 471,79 €
2017									189 549,53 €	168 119,33 €	186 302,02 €	128 632,04 €	110 065,62 €	99 563,37 €	93 941,08 €	80 366,50 €	68 680,98 €	57 011,97 €	49 732,45 €
2018											4 723,65 €	91 355,54 €	173 179,91 €	178 252,24 €	159 251,73 €	122 455,79 €	95 440,27 €	73 896,45 €	64 946,44 €
2019														4 821,24 €	172 728,04 €	165 118,78 €	271 179,00 €	113 978,43 €	97 308,25 €
2020																		171 301,62 €	240 092,51 €
TOTAUX	**863 017,04 €**	**805 256,02 €**	**813 246,34 €**	**772 547,96 €**	**716 310,16 €**	**764 637,89 €**	**738 558,26 €**	**840 293,76 €**	**839 620,60 €**	**769 673,38 €**	**742 343,55 €**	**750 048,45 €**	**794 574,18 €**	**762 039,95 €**	**897 659,00 €**	**814 012,90 €**	**848 987,05 €**	**752 735,24 €**	**762 026,39 €**

ANNEXE 3

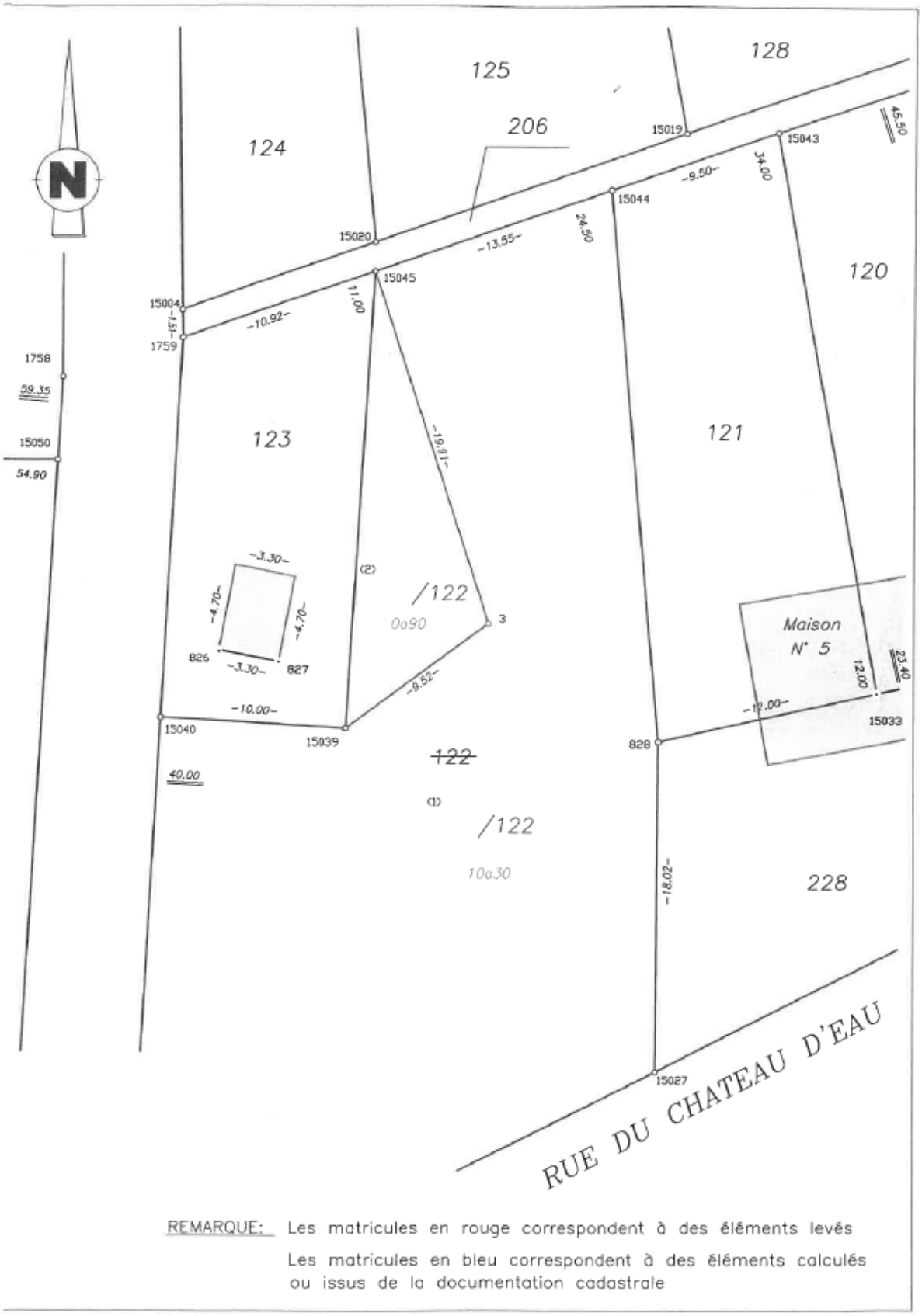

REMARQUE: Les matricules en rouge correspondent à des éléments levés

Les matricules en bleu correspondent à des éléments calculés ou issus de la documentation cadastrale